

**RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS PUBLIQUES POUR
LE PROJET D'ENFOUISSEMENT RÉGIONAL DU
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

**POUR LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU
LAC-SAINT-JEAN**



RÉDIGÉ PAR MONSIEUR CAMIL LAFORGE, M.A, ADM.A.

EN COLLABORATION AVEC MONSIEUR LUC CHIASSEON

DÉCEMBRE 2016

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. INTRODUCTION | 3 |
| 1.1 Mise en contexte | 3 |
| 1.2 Processus d'évaluation environnementale | 3 |
| 1.3 Processus de consultation..... | 4 |
| 1.4 Mandat de l'animateur-coach | 4 |
| 2. PRÉOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS | 5 |
| 2.1 Entente et lieu d'enfouissement technique (LET) à Hébertville-Station | 5 |
| 2.2 Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)..... | 6 |
| 2.3 Agrandissement du site | 9 |
| 2.4 Odeurs..... | 14 |
| 2.5 Bruit..... | 15 |
| 2.6 Faune aviaire..... | 16 |
| 2.7 Transports | 17 |
| 3. CONCLUSION | 20 |
| ANNEXE I | 23 |
| ANNEXE II | 46 |

1. INTRODUCTION

1.1 Mise en contexte

Le 25 novembre 2015, la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR), la MRC du Fjord-du-Saguenay et la Ville de Saguenay ont conclu une entente qui marquait le début d'une collaboration régionale pour l'enfouissement des matières résiduelles.

Les principes de cette nouvelle collaboration visaient à :

- Arrimer les plans de gestion des matières résiduelles;
- Développer des programmes permettant la maximisation du détournement des matières résiduelles de grandes dimensions (encombrants);
- Développer des projets à valeur ajoutée;
- Mettre en place une politique d'intervention pour les matières résiduelles du secteur industrie, commerce et institution.

Le lieu d'enfouissement technique (LET) à Hébertville-Station a été initialement conçu pour traiter les matières résiduelles des 36 municipalités du Lac-Saint-Jean et de la communauté montagnaise de Mashteuiatsh. L'ajout des 14 municipalités ou villes signataires de l'entente rend nécessaire la demande de modification du décret gouvernemental et nécessite un agrandissement du LET.

La quantité totale de matières résiduelles à enfouir à Saguenay est, selon les données préliminaires, de 105 000 tonnes par année. Cette quantité, ajoutée aux 55 000 tonnes du Lac-Saint-Jean, implique que le lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station (LET) devra accueillir quelque 160 000 tonnes de matières résiduelles annuellement. Dans les prochaines années, des sites de traitement de matériaux de construction, de rénovation et de démolition (non contaminés) devraient en arriver à leur fin de vie utile (au moins 25 000 tonnes à confirmer avec le ministère). De plus, s'ajoute un facteur de sécurité de 10 % afin de répondre à un surplus temporaire de matières à enfouir (catastrophes naturelles, etc.). Le tonnage annuel devrait passer de 70 000 tonnes à 200 000 tonnes.

Les prévisions de tonnage proposées par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) sont faites à partir des scénarios les plus pessimistes, c'est-à-dire en ne considérant pas :

- Les mesures qui seront mises en place à l'intérieur dans les plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) respectifs (polystyrène, encombrants, etc.);
- Les différentes politiques de bannissement de l'enfouissement de matières émises par le gouvernement (matières organiques, papier et carton, bois, etc.).

1.2 Processus d'évaluation environnementale

Deux processus d'évaluation environnementale sont nécessaires pour :

1. Accueillir les déchets du Saguenay à partir du 1^{er} décembre 2017
 - Novembre 2017 – fermeture du site de Chicoutimi.
2. Agrandir le site pour janvier 2020
 - Afin de ne pas mettre la durée de vie du site en péril, la RMR devra augmenter la capacité du site.

La Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) doit demander un nouveau décret pour l'agrandissement, à la suite de près de 4 ans d'études, et pour accueillir les déchets du Saguenay le 1^{er} décembre 2017, la RMR devra franchir une étape transitoire :

- Modifier son décret de tonnage annuel le faisant passer de 70 000 tonnes à 200 000 tonnes. Pour ce faire, une mise à jour des études liées au décret actuel devra être faite.
- L'enfouissement se fera dans l'empreinte actuelle du site.

1.3 Processus de consultation

Le processus de consultation s'inscrit dans la volonté de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) d'engager les citoyens dans la démarche et de faciliter l'accès à l'information.

Le processus s'est déroulé en deux phases :

- Soirées d'information générale les 10 et 12 mai 2016;
- Ateliers thématiques les 4 octobre, 26 octobre, 9 novembre et 23 novembre 2016.

La Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) a créé également un site Internet et une page Facebook dédiés au projet. Enfin, des visites du site ont été organisées pour la population les 9 juillet et 15 octobre 2016, et celle des étudiants du secondaire en date du 18 octobre 2016.¹

1.4 Mandat de l'animateur-coach

Monsieur Camil Laforge, travailleur autonome et coach d'affaires, a agi comme animateur-coach des soirées d'information générale et des ateliers thématiques. Celui-ci était accompagné par monsieur Luc Chiasson, agent de développement au Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD) du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui a agi comme secrétaire.

Monsieur Camil Laforge avait le mandat suivant:

- Assurer les conditions permettant aux citoyens de s'exprimer sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Hébertville;

¹ Le 9 juillet 2016, 22 citoyens ont visité le site. Le 15 octobre 2016, 225 citoyens ont visité le site.

- Soutenir les citoyens et la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) dans la recherche de pistes d'amélioration, de mesures de mitigation et d'éléments qui posent problème et de leurs impacts;
- Rédiger, avec le support d'un secrétaire, les comptes rendus des soirées d'information et des ateliers de travail;
- Rédiger un rapport de consultation en vue de son dépôt au conseil d'administration de la RMR, sur le site Internet et sur la page Facebook.

Le présent rapport de consultation est le résultat de ces consultations. Vous trouverez dans la section suivante les principales préoccupations soulevées par les citoyens et les recommandations suggérées.

2. PRÉOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS

2.1 Entente et lieu d'enfouissement technique (LET) à Hébertville-Station

Malgré les efforts de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR), il faut constater une faible participation, tant de la part des citoyens du Saguenay que du Lac-Saint-Jean, démontrant ainsi le manque d'intérêt pour un projet aussi important autant pour leur vie quotidienne que pour la qualité de leur environnement à long terme. Les voisins immédiats du lieu d'enfouissement technique (LET) ont été très actifs aux activités malgré qu'ils aient signifié que leur participation à la recherche de mesures de mitigation ne devait pas être interprétée comme un cautionnement du projet. Ces personnes ont même manifesté leur opposition contre la venue des déchets du Saguenay au LET à Hébertville-Station. Lors des soirées d'information générale, tenues les 10 et 12 mai 2016, les citoyens ont posé plusieurs questions sur le projet :

- Pourquoi le Saguenay n'a-t-il pas trouvé d'autres sites?
- Pourquoi la Ville de Saguenay ou de la MRC du Fjord-du-Saguenay ont changé d'avis sur l'utilisation d'un seul lieu d'enfouissement technique (LET) pour la région?
- Pourquoi doit-on aller si vite dans l'enfouissement des déchets du Saguenay?
- Pourquoi avoir signé une entente avant d'avoir consulté les résidents des environs?

Également, des commentaires similaires ont été formulés lors des ateliers par certains citoyens provenant majoritairement du voisinage du site actuel.

La faible confiance envers la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) s'appuie, entre autres, sur certains engagements pris lors de l'implantation du lieu d'enfouissement technique (LET) à Hébertville-Station, et plus spécifiquement sur la

compensation pour la perte de valeur des habitations à proximité et l'implantation d'un refuge biologique ou d'une réserve naturelle.

Les résidents près du lieu d'enfouissement technique (LET) ont exposé des commentaires sur les impacts des activités actuelles du LET affectant notamment leur qualité de vie, la faune et leur environnement.

Les recommandations dans ce rapport tiennent compte des opinions mentionnées précédemment et soumettent à la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) certaines propositions pour améliorer la situation actuelle et le projet d'agrandissement à court, moyen et long termes.

2.2 Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)

Quelques mois avant la signature de l'entente pour la venue des déchets du Saguenay au lieu d'enfouissement technique (LET) à Hébertville-Station, il y a eu la révision des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR), la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Les PGMR visent à élaborer et à mettre en œuvre des moyens concrets favorisant l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* d'ici 2020. Cette Politique est très différente de la précédente de par les objectifs et les moyens qu'elle se donne pour faire en sorte que seul le déchet ultime soit enfoui.

En effet, la Politique propose notamment de bannir de l'élimination, dès 2013, le papier et le carton, le bois en 2014 et les matières organiques en 2020. Les principaux objectifs de la Politique sont de ramener la quantité de matières résiduelles éliminées de 810 kg par personne à 700 kg par personne, de recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduel et, également, de traiter 60 % de la matière organique putrescible résiduelle.

Plusieurs intervenants ont encouragé la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay à respecter les engagements prévus dans les plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) et d'aller plus loin en réduisant davantage les déchets enfouis au lieu d'enfouissement technique (LET) à Hébertville-Station. De plus, on note un commentaire sur le retard perçu du Saguenay pour le recyclage et la récupération et demandant même de retarder l'arrivée de leurs déchets tant qu'il ne se sera pas rendu au même niveau que le Lac-Saint-Jean.

Recommandation 1 :

Il est recommandé que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR), la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay respectent les engagements

prévus dans les nouveaux plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) et qu'elles se lancent le défi de dépasser les objectifs établis et même de devenir le modèle québécois dans son secteur d'activité.

Recommandation 2 :

Il est recommandé que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) poursuive sa démarche de saine gouvernance publique en intégrant les principes de responsabilisation, d'imputabilité et de reddition de compte à toutes les parties prenantes.

Recommandation 3 :

Il est recommandé que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) intègre la prise en compte proportionnée des principes de développement durable pertinents au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET).

Des citoyens ont noté que l'utilisation du site Internet de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) pour informer les gens ne s'adressait ni ne rejoignait l'ensemble des citoyens. Également, il a été question de la difficulté d'informer les gens via les médias traditionnels et de simplifier le message diffusé. Actuellement, la RMR dispose d'un budget publicitaire de 200 000\$, ce qui est un défi au niveau des communications pour rejoindre les gens. Proportionnellement au montant investi par le Lac-Saint-Jean, on suggère que les budgets publicitaires avec la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay soient ajoutés afin d'être plus efficaces et d'avoir une portée régionale plus grande.

Faisant suite aux publicités de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) dans les différents médias, il a été proposé de créer et de diffuser un guide détaillé et un dépliant sur le classement des matières résiduelles. Enfin, il a été suggéré de ne pas miser uniquement sur le Web.

Les participants de l'atelier du 4 octobre 2016 (plan de gestion des matières résiduelles) ont demandé à la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) d'augmenter de façon importante les ressources reliées aux activités de sensibilisation et les efforts pour entraîner un réel changement de comportements des citoyens face à la gestion de leurs matières résiduelles.

De plus, ils considéraient important de maintenir la qualité des activités de sensibilisation actuelles en définissant une stratégie efficace d'accompagnement plus directe des citoyens et des entreprises dans leurs comportements d'achat, de recyclage et de récupération. Les organisations publiques sont particulièrement invitées à montrer l'exemple dans chaque village, ville et quartier.

L'approche à prioriser par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR), la Ville de Saguenay ou la MRC du Fjord-du-Saguenay serait axée sur la responsabilisation des citoyens. Pour ce faire, il faut orienter les activités de sensibilisation vers un plan régional prônant une responsabilisation individuelle soutenue, en créant des programmes d'accompagnement local, des mesures incitatives et en soutenant les initiatives citoyennes.

Recommandation 4 :

Il est recommandé que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR), la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay augmentent significativement les ressources reliées aux activités de sensibilisation et d'accompagnement pour un changement de comportements des citoyens et des organisations face à la gestion des matières résiduelles.

Recommandation 5 :

Il est recommandé de regrouper les budgets publicitaires de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR), de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay, d'y associer les réseaux d'organismes environnementaux et communautaires à ce plan régional d'accompagnement des citoyens et des organisations, et d'y inclure des mesures incitatives au plan local.

Il est demandé par les citoyens d'analyser les différentes technologies présentes sur le marché plutôt que de développer de nouvelles zones d'enfouissement. Également, il a été suggéré d'investir dans des projets de valorisation qui favoriseraient la création d'emplois dans la région. De plus, il a été proposé de lancer un défi de responsabilisation à toute la population, aux ICI (industries, commerces et institutions) et aux élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Recommandation 6 :

Il est recommandé d'analyser, de documenter et d'investir dans certaines technologies disponibles sur le marché permettant d'accélérer l'atteinte des objectifs des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) et ainsi minimiser le besoin de développer de nouvelles cellules.

Recommandation 7 :

Il est recommandé d'élaborer différents scénarios présentant les impacts potentiels des mesures contenues dans les plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) sur la croissance des volumes et sur les besoins d'agrandissement.

Aussi, il y a eu plusieurs commentaires sur l'absence des élus municipaux lors des séances de consultation et des ateliers.

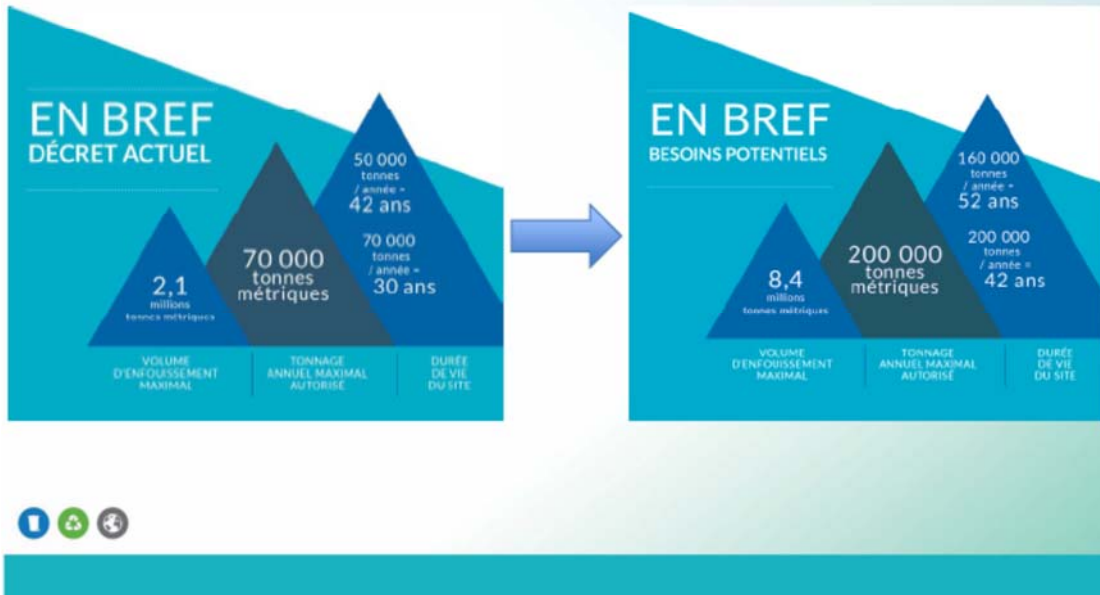
2.3 Agrandissement du site

La quantité totale de matières résiduelles à enfouir au Saguenay est, selon les données préliminaires, de 105 000 tonnes par année. Cette quantité, ajoutée aux 55 000 tonnes du Lac-Saint-Jean, implique que le lieu d'enfouissement technique (LET) à Hébertville-Station devra accueillir quelque 160 000 tonnes de matières résiduelles annuellement. Actuellement, le LET peut accueillir un maximum de 70 000 tonnes métriques.

Dans les prochaines années, des sites de traitement de matériaux de construction, rénovation et démolition (non contaminés) devraient en arriver à leur fin de vie utile (au moins 25 000 tonnes à confirmer avec le ministère). De plus, s'ajoute un facteur de sécurité de 10 % afin de répondre à un surplus temporaire de matières à enfouir. L'agrandissement vise donc à augmenter le tonnage annuel maximal autorisé de 70 000 à 200 000 tonnes métriques, soit une augmentation de 186 %. Cette augmentation ne tient pas compte des impacts positifs anticipés par la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR).

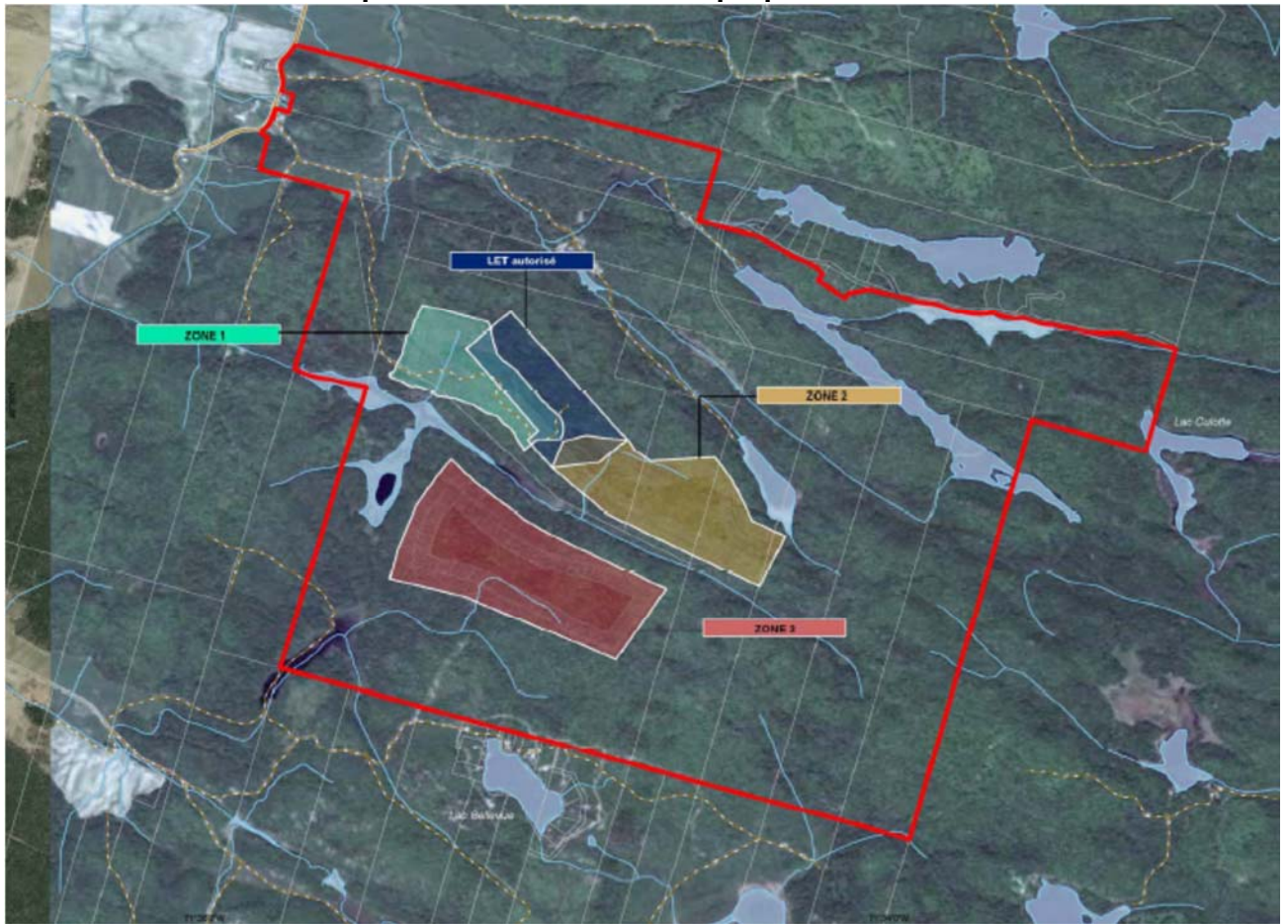
Présentation de la RMR au sujet de la demande d'agrandissement

ATELIER THÉMATIQUE #2 Agrandissement



Pour accueillir ces déchets et maintenir la durée de vie du site, la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) a proposé différentes zones d'agrandissement. Les zones 1, 2 et 3 ont été retenues, car elles présentent un plus grand potentiel que les autres, soit les zones 4, 5 et 6, rejetées en raison des risques liés aux zones humides. Le personnel de la RMR a mentionné que la superficie et les limites de ces zones ne sont pas encore définies de façon finale.

Carte présentant les trois zones proposées



La Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) a présenté un tableau synthèse sur les volumes et les superficies pour chacune des zones. Il en ressort que la zone 3 permettrait de prolonger la durée de vie du lieu d'enfouissement technique (LET) de 27,5 ans. Les zones 1 et 2 permettraient d'augmenter respectivement la durée de vie du LET de 8 et 19 ans.

Sommaire des volumes et des superficies pour chacune des zones

Atelier thématique – Agrandissement Tableau synthèse Superficies et volumes

Sommaire des volumes et des superficies

| Secteur | Volume (m ³) | Superficie(m ²) | Nb années* |
|------------|--------------------------|-----------------------------|------------|
| LET actuel | 2 500 000 | 196 815 | 10.5 |
| Zone 1 | 1 850 000 | 108 950 | 8 |
| Zone 2 | 4 500 000 | 265 495 | 19 |
| Zone 3 | 6 500 000 | 423 410 | 27.5 |

* Considérant l'enfouissement de 200 000 tonnes / année à partir du 1^{er} décembre 2017



Lors de l'atelier portant sur l'agrandissement du site, les gens ont manifesté leur opposition au développement de la zone 3, la principale raison étant sa proximité avec des habitations situées au lac Bellevue. Également, il y a eu plusieurs craintes au sujet des répercussions pour le milieu de vie (plus de poussière, plus de bruit, plus de dynamitage, etc.). Des participants ont demandé à la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) de respecter une zone tampon entre les habitations et le lieu d'enfouissement technique (LET), et surtout de ne pas se rapprocher davantage des limites de leur terrain.

La Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) a confirmé que des démarches ont été faites auprès du gouvernement du Québec pour établir le statut de « refuge biologique » de certains secteurs. Présentement, elle est en attente des autorisations pour avancer dans ce projet.

Il est bon de rappeler que le commissaire Louis-Gille Francoeur a inclus dans son rapport du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) sur projet

d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique (LET) à Hébertville-Station l'avis suivant:

Avis –La commission d'enquête estime qu'il faut conférer à l'ensemble du territoire une protection permanente. Le meilleur moyen consisterait à accorder au TPI un statut de « refuge biologique » en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Quant aux terrains privés éventuellement acquis par la RMR auprès des municipalités d'Hébertville-Station et de Saint-Bruno, ils devraient bénéficier d'un statut de « réserve naturelle » en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.²

Recommandation 8 :

Il est recommandé de ne pas retenir la zone 3 dans les scénarios d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) à Hébertville-Station afin de maintenir une zone tampon entre le lieu d'enfouissement technique (LET) et les habitations situées à proximité, principalement au lac Bellevue.

Recommandation 9 :

Il est recommandé que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) fasse pression sur les ministères concernés afin que le TPI obtienne le statut de « refuge biologique » et que les terrains privés acquis bénéficient d'un statut de « réserve naturelle », tel que recommandé dans le rapport du BAPE.

Lors de l'atelier traitant des nuisances, des citoyens ont indiqué que leurs propriétés perdent de la valeur, du à la présence du site. Un participant a posé la question suivante : Comment vendre une résidence ayant perdu de la valeur compte tenu de la présence du lieu d'enfouissement technique? Plusieurs intervenants estiment que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) devrait compenser la perte de valeur d'évaluation de leur chalet ou terrain. Également, des compensations sont exigées pour les résidents affectés par le bruit venant du fonctionnement du lieu d'enfouissement technique (LET).

Monsieur Guy Ouellet, directeur général de la RMR, a rappelé que son organisation s'était engagée lors des dernières audiences publiques du BAPE à former un comité pour évaluer les propriétés dans un rayon de 1 km. Il a été suggéré de confier au comité de vigilance le soin d'examiner cette question. Il est important de rappeler que le comité de vigilance doit veiller à ce que la RMR respecte les engagements pris lors de la construction du lieu d'enfouissement technique (LET) à Hébertville-Station.

² Rapport d'enquête du BAPE, 2013, *Projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station*, p.112.

Recommandation 10 :

Il est recommandé que le comité de vigilance traite, dans le meilleur délai, de la question des pertes de valeur d'évaluation et fasse une recommandation au conseil d'administration de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR).

Recommandation 11 :

Il est recommandé de revoir la composition du comité de vigilance en ajoutant une représentation du Saguenay.

2.4 Odeurs

La Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) a expliqué quatre mesures mises en place pour éviter les odeurs :

- Recouvrement final et journalier des matières résiduelles;
- Système de captage et de destruction du biogaz (torchère, récupération du gaz naturel);
- Programme de surveillance des odeurs;
- Éviter l'enfouissement de certaines matières problématiques (MO, gypse).

De plus, il y a eu des questions sur les biogaz et le recouvrement des cellules.

La Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR), dans son nouveau plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), a comme scénario la construction d'une ou des plate(s)-forme(s) de compostage à aire ouverte. Les emplacements des plates-formes pour les matières organiques ne sont pas encore déterminés.

Plusieurs citoyens ont manifesté des craintes que l'implantation de telles plates-formes se fasse au lieu d'enfouissement technique (LET) à Hébertville-Station. Il est à noter que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) évalue actuellement les différentes méthodes pour la gestion des matières organiques. Des consultations publiques doivent se tenir à l'automne 2017.

Recommandation 12 :

Il est recommandé que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) dresse un bilan annuel des mesures appliquées pour la réduction des odeurs, qu'elle évalue d'autres mesures et qu'elle fasse rapport périodiquement à la population.

Recommandation 13 :

Il est recommandé que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) réalise des consultations publiques pertinentes en vue de l'implantation des projets de plates-formes de compostage.

2.5 Bruit

Il existe plusieurs sources de bruit dans un lieu d'enfouissement technique (LET). En période de construction, il y a la sommation des bruits ponctuels créés par les pelles mécaniques, le déchargement des camions bennes, le concassage, le dynamitage, etc. En période d'opération, nous parlons des bruits créés par les équipements sur le site tels que le compacteur à pied de mouton, les camions à déchets et l'effarouchement des goélands. La Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) doit respecter certains critères imposés par le gouvernement du Québec.

Critères à respecter au niveau des bruits

Bruit

Quels sont les critères à respecter?

Pratique administrative préconisée par le MDDEFP relativement aux travaux de construction :

| Période | Critères applicables (le plus élevé des deux) | | Exception |
|-----------------------|-----------------------------------------------|---------------|-----------------------------------|
| Jour (7 à 19 heures) | 55 dBA ⁽¹⁾ | Bruit initial | Sans limite si justifié |
| Soir (19 à 22 heures) | 45 dBA ⁽²⁾ | Bruit initial | 55 dBA ⁽¹⁾ si justifié |
| Nuit (22 à 7 heures) | 45 dBA ² | Bruit initial | Aucune exception |

⁽¹⁾ Le jour
⁽²⁾ Le soir

Note d'instruction sur le traitement des plaintes sur le bruit et exigences aux entreprises qui les génèrent du MDDEFP en phase d'exploitation :

| Période | Critères applicables (Leq 1h) (le plus élevé des deux) | |
|-----------------------|-----------------------------------------------------------|---------------|
| Jour (7h à 22 heures) | 45 ou 70 ⁽¹⁾ dBA | Bruit initial |
| Nuit (22 à 7 heures) | 40 ou 70 ⁽²⁾ dBA ² | Bruit initial |

⁽¹⁾ En milieu agricole, les critères de zone IV sont retenus (70 dBA le jour et la nuit) et, en milieu résidentiel, les critères de zone I sont retenus (40 dBA la nuit et 45 dBA le jour). Lorsque le niveau du bruit ambiant excède les critères précédents, alors il est retenu dans l'évaluation.



Lors de l'atelier sur les nuisances, il a été présenté des mesures de mitigation mises en place contre le bruit :

- Topographie accidentée des environs;
- Moduler les signaux de recul des camions lourds (« bip »);

- Silencieux des machineries en bon état;
- Système antichoc pour les panneaux arrière des camions;
- Interdire l'usage de frein moteur.

Nous avons entendu plusieurs observations sur le dynamitage et le bruit de construction de la dernière cellule (été 2016). Certaines personnes ont fait mention d'inconvénients importants lors des périodes de construction et ont observé que les bruits provoqués par ces activités ont nui à la chasse au petit et gros gibiers. L'implantation d'un mur coupe-son été envisagée lors des travaux de concassage. La Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) a abandonné ce projet en raison de la hauteur du terrain.

Recommandation 14 :

Il est recommandé que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) s'assure que les mesures de mitigation contre le bruit soient intégrées au contrat de service et respectées par les entrepreneurs faisant des activités au lieu d'enfouissement technique (LET) à Hébertville-Station lors des périodes de construction.

Recommandation 15 :

Il est recommandé que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) poursuive les analyses afin d'évaluer l'intérêt d'implanter des murs coupe-son adaptés à l'environnement et aux périodes de développement du site.

La construction de nouvelles cellules devrait s'accroître avec la venue des déchets du Saguenay. Le respect d'une zone tampon est important entre le lieu d'enfouissement technique (LET) et les habitations situées principalement au lac Bellevue (voir la recommandation 8).

2.6 Faune aviaire

Monsieur Maxime Allard, agent de recherche chez Services Environnementaux Faucon, a présenté, lors de l'atelier sur les nuisances, son étude sur la présence des goélands. Il y a deux espèces de goéland présentes au lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station : le goéland à bec cerclé et le goéland argenté. Des mesures passives (aménagement du site, recouvrement total des déchets, etc.) et des mesures actives (effarouchement par pyrotechnie et exclusion totale) ont été mises en place.

Malgré les mesures proposées, un producteur agricole vivant à proximité du lieu d'enfouissement technique (LET) est venu expliquer son problème. Selon l'évaluation de ce dernier, il y aurait environ 2 000 goélands qui entourent ses 60 vaches dans ses

champs. Il était inquiet sur les risques de contamination pour ses vaches et les pistes de solution pour l'aider à régler ce problème de surpopulation de goélands.

D'autres participants ont manifesté des inquiétudes sur les risques de contamination et de transmission de maladies par les goélands. Également, un citoyen était inquiet que la fermeture du site de Matrec à Chicoutimi amène plus d'oiseaux à Hébertville-Station. Monsieur Maxime Allard a confirmé que c'était peu probable en raison de la grande distance à parcourir entre les sites de nidification et les sites d'enfouissement.

Recommandation 16 :

Il est recommandé que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) prenne des mesures supplémentaires pour éviter la présence de goélands chez les voisins immédiats du lieu d'enfouissement technique (LET) à Hébertville-Station. À titre d'exemple, implanter une aire de repos, sans possibilité de nidification, sur les terrains du LET de la RMR.

Recommandation 17 :

Il est recommandé que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) analyse des impacts et supporte les propriétaires ayant une problématique de concentration de goélands sur leur propriété reliée à la présence du lieu d'enfouissement technique (LET) à Hébertville-Station.

2.7 Transports

Lors de l'atelier traitant du transport et de l'enfouissement », il a été question du nombre de camions par jour allant au lieu d'enfouissement technique (LET) à Hébertville-Station. La moyenne journalière annuelle est actuellement de 25 camions avec une variation entre 12 et 42 camions. Avec les déchets du Saguenay, la moyenne journalière annuelle serait de 75 camions avec une variation entre 50 et 100 camions. Il est à noter que ces statistiques ne tiennent pas compte des camions assurant l'approvisionnement du site en certains produits (pétrole, etc.).

Estimation par la RMR du nombre de camions par jour

ATELIER THÉMATIQUE #4
Transport et enfouissement

Nombre de camions par jour

- Moyenne journalière annuelle actuellement :
 - Moyenne : 25 camions
 - Maximum : 42 camions (en dégel)
 - Minimum : 12 camions

- Moyenne journalière annuelle estimée avec le Saguenay:
 - Moyenne : 75 camions
 - Maximum : 110 camions (en dégel)
 - Minimum : 50 camions



Recommandation 18 :

Il est recommandé d'inclure dans les statistiques tous les camions, par catégorie et type de service, accédant au lieu d'enfouissement technique (LET) pour amener des déchets et pour toutes autres activités d'approvisionnement du LET.

Le bruit, la poussière provoquée par les camions, les déchets et la sécurité routière sont les enjeux liés au transport que nous avons abordés.

La Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) a déjà pris certaines mesures de mitigation liées au transport. Ces mesures sont les suivantes :

- Interdiction de l'utilisation des freins Jacob;
- Asphaltage de certaines parties du chemin;
- Mise en place d'abat-poussière;
- Réalisation du concassage sur le site pour limiter le transport;
- Respect des limites de vitesse.

Un citoyen a mentionné que le règlement sur les freins Jacob était bien respecté. Un autre a souligné qu'il ramasse des papiers sur le sol provenant des camions transportant des déchets. Les représentants de la RMR ont mentionné qu'un employé

est chargé de ramasser les déchets et il ajoute qu'il y aura des employés supplémentaires au printemps afin de faire une corvée de nettoyage. Le ministère des Transports (MTQ) et le Canadien National (CN) sont responsables du nettoyage sur leur propriété.

Un participant à l'atelier a proposé l'implantation d'un système de vérification pour tous les camions quittant le lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station.

Recommandation 19 :

Il est recommandé que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) implante un système de vérification pour tous les camions, un lors de la pesée à leur arrivée pour la qualité de la toile de recouvrement, et un autre, lorsqu'il quitte le lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station pour s'assurer qu'aucun résidu ne risque de s'envoler.

L'autre préoccupation majeure des participants est reliée à l'intersection de la route 170. En effet, il y aura une augmentation importante des camions en provenance de partout de la région. Selon une étude du ministère des Transports du Québec (MTQ) en 2015, il y avait une moyenne de 13 000 véhicules par jour. En été, nous parlons de 14 300 véhicules par jour et 11 700 véhicules par jour en hiver. Une analyse de la situation a été demandée à l'été 2016 au MTQ. La Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) attend toujours une réponse officielle du MTQ.

Lors de la séance de consultation à Saguenay, un citoyen a mentionné que la route régionale n'est pas assez large pour permettre aux camions de sortir en toute sécurité. Celui-ci indiquait même qu'un camion a failli entrer en collision avec son propre véhicule. Il s'inquiétait pour la sécurité dans le secteur. Cette préoccupation est revenue lors de l'atelier relié au transport.

Il a été proposé que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) fasse une étude sur la sécurité et la configuration de l'accès de la route 170 pour accueillir un nombre croissant de camions. Celle-ci devrait faire partie de l'étude d'impact qui sera présentée en 2017.

Recommandation 20 :

Il est recommandé que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) inclue à sa proposition d'agrandissement une simulation au niveau de la circulation de tous les camions à l'intersection de la route 170 dans son étude d'impact.

Recommandation 21 :

Il est recommandé que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR), appuyée par les quatre (4) MRC et la Ville Saguenay, mette de la pression sur le ministère des Transports du Québec pour faire une analyse approfondie de la sécurité à l'intersection de la route 170 et qu'elle réalise les travaux de correction correspondant aux risques identifiés et ce, avant le début de l'accueil des résidus du Saguenay.

Enfin, il a été proposé de mettre en place des mesures pour diminuer le nombre de camions allant porter des déchets. Par exemple, il a été noté que la proximité du site peut avoir un impact négatif, car certains camions ne se remplissent pas complètement avant d'amener des déchets au lieu d'enfouissement technique (LET). Un citoyen aimerait avoir accès aux données de réduction des gaz à effet de serre (GES) et du nombre de passages de camion avec tous les impacts et qu'on y inclut des cibles précises. Il est mentionné par le personnel de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) que les données seront intégrées à l'étude d'impact.

Recommandation 22 :

Il est recommandé que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) identifie et mette en place des mesures visant, à des fins de sécurité et de protection de l'environnement, la réduction du nombre de camions allant au lieu d'enfouissement technique (LET) à Hébertville-Station.

3. CONCLUSION

Pour conclure ce rapport, il est important de rappeler que la grande majorité des personnes rencontrées ont manifesté leur opposition à la venue des déchets du Saguenay au lieu d'enfouissement technique (LET) à Hébertville-Station. Cette opposition vient principalement des voisins immédiats.

Que pouvons-nous retenir des consultations publiques et des ateliers? La confiance entre certains riverains et la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) est affectée au point qu'ils se sont méfiés de l'invitation à travailler conjointement à la recherche de solutions de mitigation et de compensation pour les dommages qu'ils

leur sont causés. Parmi les mesures permettant le début d'une ouverture, la RMR doit s'assurer d'avoir respecté ses engagements pris lors de l'ouverture du site actuel.

Premièrement, la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) est invitée à investir dans des mesures encourageant la réduction des déchets et ainsi limiter le besoin d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) à Hébertville-Station. Il est aussi demandé d'analyser les différentes technologies présentes sur le marché. Enfin, il est demandé de mobiliser les élus, les ICI (industries, commerces et institutions) et la population pour limiter l'enfouissement de matières résiduelles. Les riverains assument involontairement une responsabilité sociale lourde qui affecte leur milieu de vie; ils attendent que la population, les ICI et les municipalités de la région assument leur responsabilité collective de réduire les impacts de ce service public essentiel.

Également, la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) est invitée à respecter une zone tampon, entre les habitations et le lieu d'enfouissement technique (LET), et surtout de ne pas se rapprocher des terrains des riverains. Plusieurs inquiétudes ont été soulevées, notamment au niveau du bruit causé par les travaux de construction des cellules qui sera en augmentation, et au sujet de la présence de goélands.

Ensuite, nous avons pu relever l'importance de la sécurité et de la propreté autour de l'intersection de la route 170. La Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) a également été invitée à intégrer des objectifs ambitieux à son projet et des mesures de suivi. L'entente conclue entre le Saguenay et le Lac-Saint-Jean a été motivée par les économies potentielles à la gestion commune et sur un même site de nos résidus. Les citoyens participants ont fortement insisté pour que ces économies soient affectées au programme de sensibilisation et d'accompagnement des citoyens et ICI. De plus, ils ont insisté pour soutenir la recherche et le développement de solutions innovatrices touchant :

- la transformation des habitudes et des comportements des citoyens (3 RV) par l'accompagnement, l'outillage et l'utilisation de mesures responsabilisantes et incitatives;
- la création d'une filière d'entreprises locales spécialisées en récupération et en recyclage;
- l'exploration et l'implantation de nouvelles technologies de traitement des déchets, des matières putrescibles et de contrôle du bruit;
- une volonté clairement exprimée des élus de toute la région de devenir une région modèle au Québec en matière de gestion du cycle de traitement des matières résiduelles. Cette ambition devrait être appuyée par des mesures ambitieuses en amélioration continue, suivie

par un tableau de bord public rendant les citoyens, les ICI (industries, commerces et institutions), les élus, les gestionnaires de la RMR, tous imputables individuellement et collectivement.

- la création d'un fonds de développement et de recherche pour réduire en continu les matières résiduelles à enfouir afin de mettre en place des mesures alternatives pour réduire le volume d'enfouissement.

Enfin, nous tenons à remercier tous les citoyens, particulièrement les riverains du site actuel, ayant assisté aux séances d'information et ateliers. Nous voulons aussi remercier le personnel de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean et les représentants de la MRC du Fjord-du-Saguenay et de la Ville de Saguenay pour les informations transmises lors de ces activités et pour leur écoute active et leur engagement à évaluer les meilleures solutions face à un mandat aussi ambitieux.

**«Sommes-nous prêts à relever le défi de faire
du lieu d'enfouissement technique (LET) à Hébertville-Station
le dernier site d'enfouissement de la région? »** une participante.

Camil Laforge
Responsable du programme de participation citoyenne

ANNEXE I

COMPTES RENDUS DES SÉANCES DE CONSULTATION

CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR LE SITE D'ENFOUISSEMENT RÉGIONAL DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Séance publique à l'Hôtel Universel
1000, boulevard des Cascades à Alma à 19h
Le 10 mai 2016

Nombre de participants : 50 participants(es)

1. Mot de bienvenue

Monsieur Camil Laforge souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Monsieur Camil Laforge, travailleur autonome et coach d'affaires, agira comme animateur de la soirée. Celui-ci est accompagné de monsieur Luc Chiasson, agent de développement au Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD) du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui agira comme secrétaire.

2. Le déroulement

L'ordre du jour proposé de la soirée est le suivant :

- Présentation des objectifs de la démarche d'information et de consultation ainsi que du mandat de l'animateur-coach;
- Présentation des règles du jeu de la rencontre;
- Présentation du projet par les représentants de la RMR;
- Pause;
- Période de questions et commentaires.

3. Les objectifs

Monsieur Camil Laforge explique les objectifs du programme d'informations et de consultations qui sont les suivants :

- Engager les citoyens dans la démarche globale du projet d'agrandissement;
- Faciliter l'accès à l'information pertinente;
- Favoriser des échanges cordiaux et productifs.

La démarche d'information et de consultation du public consistait à la remise de documentation au sujet du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) sur le site web de la RMR et sur la page Facebook « Projet LET ». Deux

rencontres d'information et de questionnement ont été prévues (le 10 mai à Alma et le 12 mai à Chicoutimi). De plus, il y aura une visite du LET, le samedi 9 juillet. Enfin, trois ateliers thématiques de travail (agrandissement, nuisance ainsi que transport et enfouissement) seront prévus pour promouvoir des échanges structurés.

Il est mentionné que le dépôt des comptes rendus et du rapport de consultation se feront sur le site web de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

4. Mandat de l'animateur-coach

Monsieur Camil Laforge présente le mandat de l'animateur-coach qui consiste à :

- Assurer les conditions permettant aux citoyens de s'exprimer sur le projet d'agrandissement du LET;
- Soutenir les citoyens et la RMR dans la recherche de pistes d'amélioration, de mesures de mitigation et d'éléments qui posent problème et de leurs impacts;
- Rédiger, avec le support d'un secrétaire, les comptes rendus des soirées d'information et des ateliers de travail;
- Rédiger un rapport de consultation en vue de son dépôt au conseil d'administration de la RMR, sur le site Internet et sur la page Facebook.

5. Règles du jeu à respecter

Monsieur Camil Laforge propose les règles suivantes :

- Enregistrement et conservation des discussions pour la validation du compte rendu;
- Respect mutuel (expression et écoute pour tous);
- Rigueur (clarté, simplicité et temps d'intervention);
- Recherche des problèmes et des pistes d'amélioration;
- Installation de deux (2) micros et alternance pour le droit de parole;
- Limite à deux (2) questions par intervention et possibilité de retour.

6. Interventions de l'animateur-coach

L'animateur-coach aura à poser certaines interventions :

- Reformulation et questionnement pour plus de compréhension et de précision;
- Questionnement et demande de suivi à la RMR;
- Respect des règles du jeu;
- Gestion du temps et du climat des échanges;
- Adaptation des consignes, au besoin, pour atteindre les objectifs de cette rencontre.

7. Présentation du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station

Les représentants de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) font une présentation du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique. Les sujets traités sont :

- Les principes de l'entente avec Saguenay;
- Le projet d'agrandissement;
- L'échéancier;
- Le processus de consultation.

Les représentants de la RMR sont :

- Monsieur Lucien Boivin, président;
- Monsieur Guy Ouellet, directeur général;
- Madame Stéphanie Fortin, directrice des communications, programmes et services.

*Voir la présentation PowerPoint de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

8. Pause de 15 minutes

9. Période de questions et commentaires

Monsieur Camil Laforge fait un rappel des règles du jeu et des interventions que l'animateur-coach peut faire (reformulation des questions ou demande de précision). De plus, il précise que les journalistes ont été informés que cette période est réservée aux citoyens. Les représentants de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) seront disponibles après la séance d'information.

9.1 Monsieur Alain Paradis, citoyen d'Alma

Question 1 : Pourquoi le Saguenay n'a-t-il pas trouvé d'autres sites?

Monsieur Lucien Boily, président du conseil d'administration de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR), indique qu'il ne peut pas répondre pour les responsables du Saguenay. En 2005, les représentants de la RMR avaient rencontré des personnes de la ville de Saguenay pour la création d'un site d'enfouissement technique régional afin de pallier à la fermeture du site à l'Ascension. À ce moment, la ville de Saguenay n'était pas intéressée puisque leur site à Laterrière avait encore devant lui une dizaine d'années d'existence.

Question 2 : Qu'allez-vous faire pour encourager les gens à réduire les matières dans les bacs à déchets et augmenter la récupération?

Monsieur Lucien Boily mentionne que l'introduction du bac bleu pour la récupération se fait depuis au moins quinze ans. Près de 60 % des matières triées sont mises dans les bacs bleus. Il reste beaucoup d'efforts de sensibilisation à faire notamment avec l'Escouade Bleue. Malheureusement, on ne peut traiter uniquement ce que les gens mettent dans le bac à moins d'implanter une police pour vérifier ce que les gens jettent. Le prochain défi sera l'ajout d'un bac brun pour les matières organiques. Il s'agit d'une obligation gouvernementale que nous retrouvons dans notre plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) qui sera adopté prochainement.

9.2 Monsieur Paul Morin, citoyen d'Alma

Monsieur Paul Morin partage le discours d'entrée de Monsieur Boily sur la régionalisation des déchets. Il voudrait avoir accès à une version écrite de ce discours. Celui-ci rappelle les démarches entreprises par le comité contre l'implantation du site à Hébertville-Station. Ils ont rencontré des représentants de la défunte Conférence régionale des élus (CRÉ) du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour la construction d'un site régional. À ce moment, ils n'ont pas eu d'écoute de la CRÉ. Par la suite, ils ont entrepris des démarches auprès de Promotion Saguenay. Il n'y a pas eu de contact entre la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) et Promotion Saguenay. Le comité d'opposition a toujours vanté les mérites pour la régionalisation des déchets et ses impacts positifs. À l'époque, ce n'était pas accepté lorsqu'on parlait de ce point.

Question 3 : À quel moment la lumière a-t-elle jailli?

Monsieur Lucien Boily reconnaît les interventions passées du comité de citoyens alors représentés par Monsieur Morin. Il précise que pour faire un partenariat, il faut deux parties. À l'époque, il y a eu des décisions, mais il s'agissait de motifs politiques. C'est seulement en décembre 2014 que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) a reçu une demande de la ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour voir à l'enfouissement des déchets au LET d'Hébertville-Station. À ce moment, il y a eu la création d'une table commune de fonctionnaires afin d'établir des discussions pour l'élaboration d'un projet d'entente. On est donc très fiers de cette entente.

Question 4 : Monsieur Camil Laforge demande si les représentants de la ville de Saguenay ou de la MRC du Fjord-du-Saguenay ont expliqué les motifs de leur changement d'avis.

Monsieur Lucien Boily indique que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) n'a pas posé de question sur le sujet. L'important était de travailler avec eux.

9.3. Monsieur Richard Thériault, citoyen de Saint-Bruno

Il manifeste sa déception au sujet du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) et demande s'il y a des représentants de la ville de Saguenay ou de la MRC du Fjord-du-Saguenay qui sont présents au moment de la rencontre.

Question 5 : Y a-t-il des représentants de la ville de Saguenay ou de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans la salle?

Monsieur Lucien Boily répond par la négative. Il précise que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) est le promoteur du projet. La ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay sont des clients et ont signé une entente dans l'optique d'atteindre les mêmes objectifs et ce, conditionnels aux autorisations gouvernementales. Ces derniers devront payer à la RMR selon le tonnage et avec nos conditions. Ils seront aussi nos partenaires dans certains projets, mais ils ne siégeront pas sur notre conseil d'administration.

Monsieur Thériault mentionne qu'il a participé aux consultations publiques sur le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Il a noté la faible participation lors de ces séances. Cela lui fait dire « loin des yeux, loin du cœur ». Comment allons-nous faire pour arrimer nos politiques afin d'amener plus loin nos citoyens qui ne sont « pas récupérateurs»? Il demande l'accueil préalable des déchets en 2017 et explique qu'il faut mettre en place les actions du PGMR d'ici 2020. Il suggère donc d'attendre d'ici 2020 pour enfouir les déchets du Saguenay.

Question 6 : Pourquoi doit-on aller si vite?

Monsieur Lucien Boily mentionne que ce sont les élus qui prennent des décisions, mais qu'il faut quelques années pour mettre en place notamment la récupération. Concernant le délai supplémentaire, Monsieur Boily pense qu'il n'est pas possible d'ajouter un délai, car la ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay n'auront plus de site après le 1^{er} décembre 2017.

Monsieur Richard Thériault suggère que la ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay payent pour traiter les déchets ailleurs qu'au Lac-Saint-Jean.

Monsieur Lucien Boily croit que ce n'est pas d'une option d'un point de vue environnemental considérant les impacts du transport.

9.4 Monsieur Gervais Laprise, citoyen de Saint-Bruno

Monsieur Gervais Laprise habite près du chemin pour aller vers le lieu d'enfouissement technique (LET). Il se préoccupe de l'augmentation des camions et de la problématique de la poussière. Il est d'accord avec la proposition faite par monsieur Richard Thériault de reporter en 2020 la venue des déchets de Saguenay. Il critique le fait que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) ait signé une entente avant d'avoir consulté les résidents des environs.

Question 7 : Pourquoi avoir signé une entente avant d'avoir consulté les résidents des environs?

Monsieur Lucien Boily explique que la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles oblige la RMR à réduire la quantité de déchets qui vont au site d'enfouissement. En 2020, les matières organiques ne pourront plus être apportées au LET. Actuellement, il s'agit de 40 % des poubelles. La RMR veut travailler dans le cadre de son PGMR pour arriver à une réduction des matières allant au LET.

Question 8 : Monsieur Gervais Laprise demande combien de camions supplémentaires passeront sur la route du secteur.

Monsieur Lucien Boily estime qu'il y a actuellement en moyenne entre vingt (20) et vingt-cinq (25) camions. En faisant une règle de trois, nous parlons entre quarante (40) et soixante (60) camions avec la venue des déchets du Saguenay.

Monsieur Laprise estime que la poussière produite par les camions sera importante surtout avec le vent présent à Saint-Bruno.

Monsieur Lucien Boily indique qu'en cas d'un problème de poussière, la RMR serait prête à envisager diverses solutions.

Question 9 : Monsieur Gervais Laprise s'interroge sur la superficie du site.

Monsieur Guy Ouellet, directeur général de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR), indique que la RMR analysera différentes zones pour l'agrandissement. Actuellement, le lieu d'enfouissement technique (LET) occupe une superficie de 14,45 hectares.

9.5 Monsieur Claude Thériault, citoyen d'Alma et représentant des résidents du lac Bellevue

Question 10 : Monsieur Claude Thériault se questionne sur des demandes éventuelles d'autres municipalités à l'extérieur de la région pour enfouir des déchets à Hébertville-Station.

Monsieur Lucien Boily mentionne que le gouvernement préconise une approche régionale. Il n'est pas question pour la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) de favoriser le transport des déchets sur une grande distance qui serait désavantageux au niveau de l'environnement. Actuellement, il n'y a rien de probable dans le futur pour accueillir des déchets de l'extérieur.

Monsieur Claude Thériault est un résident du lac Bellevue. Il manifeste ses craintes des répercussions pour son milieu de vie (plus de poussière, plus de bruit, plus de dynamitage). Les résidents du secteur demandent de ne pas agrandir vers le lac Bellevue. Il suggère d'utiliser les revenus tirés de l'entente pour développer des projets de transformation en faisant profiter les entreprises du Lac-Saint-Jean.

Monsieur Lucien Boily mentionne que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) est le maître d'œuvre. Il estime qu'il faudra se pencher sur cette question (développer des projets de transformation) au moment voulu. L'argent en provenance du Saguenay permettra de préconiser des projets visant à ne pas augmenter le compte de taxes des citoyens du Lac-Saint-Jean et à créer des emplois. Actuellement, la RMR emploie 80 personnes et a plus de 20 millions en chiffre d'affaires. Il souhaite que des projets de transformation se fassent au Lac-Saint-Jean.

9.6 Monsieur Paul Morin, citoyen d'Alma

Monsieur Paul Morin ne veut pas qu'on fasse une relation entre son intervention précédente sur le « régionalisme » des déchets et l'acceptation du site à Hébertville-Station. Avec la présentation du dossier faite actuellement, il faudrait d'abord rechercher un site. Aussi, il faudrait avoir les données pour l'ensemble de la région. L'étude à l'époque de la construction d'un nouveau lieu d'enfouissement technique (LET) évoquait 44 sites. Cependant, c'est le 45^e site qui a été choisi. Il a des craintes sur la zone qui sera choisie. L'étude d'impact devra être refaite. Il y a cinq (5) ans, les démarches ont donc été faites dans le vent.

Question 11 : Pourquoi ne pourrait-on pas harmoniser notre plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) avec le Saguenay? La réponse qu'il a eue lors des consultations publiques sur le PGMR était qu'il n'en était pas question.

Monsieur Lucien Boily mentionne que l'arrimage des deux plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) est inclus dans l'entente. Les grandes lignes des PGMR seront donc harmonisées.

Monsieur Guy Ouellet, directeur général de la RMR, précise que la version du PGMR a été faite avant l'entente avec le Saguenay en réponse aux politiques gouvernementales. Les PGMR étaient déjà en marche avant l'entente. La RMR, la ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay ont poursuivi leur processus de consultation. Après l'adoption des PGMR, le principal arrimage sera d'intégrer et de coordonner l'arrivée du bac brun.

9.7 Monsieur Placide Renaud, citoyen d'Alma

Il voudrait avoir accès à plus de chiffres afin d'évaluer le coût pour les citoyens. Il mentionne que nous avons payé les infrastructures et la ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay vont en profiter.

Question 12 : Comment ça va coûter aux citoyens du Lac-Saint-Jean d'apporter les déchets du Saguenay au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station?

Monsieur Guy Ouellet mentionne que les citoyens du Lac-Saint-Jean ont payé environ vingt-cinq (25) millions pour développer les infrastructures. Avec l'entente, l'hypothèque est payée selon le volume. La ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-

Saguenay représentent environ 66 % de l'hypothèque qui permettra une économie pour les citoyens du Lac-Saint-Jean au niveau des infrastructures. Les prévisions préalables vont se confirmer avec l'étude d'impacts. La ville de Saguenay évoquait qu'elle allait payer le même prix à la tonne, soit 95 \$ à 100 \$. De notre côté, nous avons prévu payer 91 \$ la tonne. Avec l'arrivée des déchets du Saguenay, la RMR pense réduire de 15 \$ à 20 \$ la tonne, et ce sans compter des revenus générés par le traitement des résidus des industries, commerces et institutions (ICI). Les élus auront à décider de l'utilisation des revenus (financement de projets, réduction du compte de taxes, etc.).

9.8 Madame Lucie Chamberland, citoyenne d'Alma

Elle comprend les préoccupations des gens qui vivent près du site à Hébertville-Station. **Elle voudrait qu'on s'assure de ne pas atteindre le 200 000 tonnes de déchets enfouis.**

Monsieur Lucien Boily indique qu'actuellement la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR), la ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay sont déjà à près de 155 000 tonnes. Lorsque nous avons construit le site à Hébertville-Station, nous avons demandé un permis à 70 000 tonnes même si nous étions à 50 000 tonnes. Lors des inondations importantes à Albanel, nous avons eu près de 6 000 tonnes de matériaux de démolition. La RMR demande 200 000 tonnes pour des cas qui peut-être n'arriveront pas. L'objectif étant d'enfouir moins de 155 000 tonnes de déchets.

9.9 Madame Johanne Brideau, citoyenne d'Hébertville-Station

Elle est voisine immédiate du site d'enfouissement technique. Elle s'inquiète de l'agrandissement. Elle tient à conserver la qualité de l'eau de son lac qui se situe au bout de son lot.

Question 13 : Qu'est ce que vous allez faire pour protéger la faune, la qualité de l'eau, etc.?

Monsieur Lucien Boily mentionne les actions de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) depuis le début de l'opération du site. Le projet d'agrandissement fera l'objet de plusieurs études d'impacts. Actuellement, il n'y a rien qui indique que nous allons agrandir du côté de votre propriété. Nous allons choisir le scénario qui est le mieux adapté tant au niveau des citoyens qu'au niveau de nos besoins d'agrandissement. Les spécialistes feront les études nécessaires pour réduire les contraintes.

Madame Johanne Brideau indique qu'elle a déjà des contraintes avec le bruit, les mouettes et les corbeaux. Elle pense que Monsieur Boily n'aurait pas envie d'être à sa place. Elle est très déçue de ne pas avoir été consultée sur le projet d'agrandissement. Elle a reçu une lettre pour la réunion de ce soir. Avant de signer une entente, elle pense qu'il aurait fallu consulter les personnes touchées. Son lot est pour elle une place de détente. Elle estime que sa propriété perd de la valeur. Elle estime que les redevances

que la RMR recevra devraient aussi profiter aux voisins immédiats qui sont les plus affectés.

Monsieur Camil Laforge résume la préoccupation de Madame Brideau pour la qualité de l'eau, la faune et surtout sur le fait que le site se rapproche de ses terres.

9.10 Monsieur Gilles Lachance, citoyen de Saint-Bruno

Question 14 : Le site d'enfouissement a coûté près de 25 millions. De ce montant, combien représentent les études techniques?

Monsieur Guy Ouellet indique que le processus jusqu'au Bureau d'audiences publiques en environnement du Québec (BAPE) a coûté près de 950 000\$ pour les études.

Question 15 : Monsieur Lachance voudrait savoir qui assurera le coût des études techniques pour l'agrandissement.

Monsieur Guy Ouellet mentionne qu'il est prévu dans l'entente 1,3 million pour les études. La ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay assumeront la totalité des coûts si l'agrandissement n'est pas autorisé. Dans le cas d'une autorisation gouvernementale, le coût se fera en fonction de la tonne entrant sur une période de cinq ans. Si le Lac-Saint-Jean représente 30 % du tonnage, nous allons assumer 30 % des études.

Monsieur Lachance déplore que nous allions chercher des revenus, mais qu'au final, il faille déboursier des montants.

Monsieur Guy Ouellet estime que c'est le montant final qui est important.

Monsieur Gilles Lachance indique que le site devait se faire sur les lots intramunicipaux. Depuis la mise en place du site, la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean a fait l'acquisition de deux lots et demi de propriétaires privés.

Question 16 : Pourquoi suggérer des scénarios d'agrandissement comme la zone 6 qui est au bas de la montagne lors que le site est sur la montagne, et la zone 3 qui est située de l'autre côté d'un lac?

Monsieur Guy Ouellet mentionne que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) évalue des zones potentielles selon certains critères. La RMR veut analyser le territoire et les possibilités d'ajouter des cellules par rapport au besoin. Ce soir, il était important de présenter tous les scénarios en toute transparence. L'objectif est d'essayer d'aller chercher le volume maximum, premièrement dans notre emprise actuelle, et deuxièmement de minimiser l'impact de l'agrandissement. Au stade préliminaire, nous devons ouvrir toutes les portes.

Monsieur Camil Laforge résume les propos de Monsieur Lachance. Il comprend que celui-ci est préoccupé sur le fait qu'il y ait trop de sites en évaluation qui seraient discutables.

Monsieur Gilles Lachance indique qu'il est préoccupé de ses voisins qui ont été tassés par l'arrivée du site d'enfouissement. Il croit qu'il est le prochain sur la liste avec le projet d'agrandissement.

9.11 Monsieur Gilles Bouchard, citoyen d'Alma

Monsieur Gilles Bouchard possède un chalet sur un lot à bois près du site.

Question 17 : Il se pose une question sur les gaz produits sur le site. Ceux-ci ont-ils été analysés?

Monsieur Guy Ouellet indique que le Règlement sur enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR) oblige à capter l'ensemble des biogaz. Éventuellement, il y aura l'installation de tuyaux de captage et une torchère sera installée pour brûler ces biogaz afin d'être moins nocifs pour l'environnement. Au site de l'Ascension, les biogaz sont utilisés par la compagnie ARBEC pour chauffer leur usine à bois.

Question 18 : Monsieur Gilles Bouchard demande si présentement ils sont captés.

Monsieur Guy Ouellet indique que présentement la RMR a un délai en fonction du nombre de tonnages et du nombre d'années. Nous devons suivre une séquence avant d'implanter le tout.

Question 19 : C'est surtout du méthane qui se dégage?

Monsieur Guy Ouellet répond oui.

9.12 Monsieur Paul Morin, citoyen d'Alma

Question 20 : Combien de personnes travaillent au lieu d'enfouissement technique (LET)?

Monsieur Guy Ouellet répond sept (7) employés.

Monsieur Paul Morin indique que les seules préoccupations soulevées dans les médias par l'entente proviennent de deux municipalités demandant une augmentation des redevances. Il a trouvé les interventions peu appropriées.

Question 20 : Comment avez-vous trouvé les interventions de ces municipalités?

Monsieur Lucien Boily ne répondra pas à la place des municipalités. Les redevances ont été mises en place afin de donner une compensation pour la collaboration obtenue de ces municipalités.

9.13 Monsieur Lucien Boulianne, citoyen d'Alma

Monsieur Lucien Boulianne possède un terrain au lac Bellevue. Il constate qu'il y a beaucoup de problèmes soulevés. Suite à ses conversations avec d'autres personnes de la région, il n'a jamais vu de positif à accueillir dans sa cour un site d'enfouissement. Il indique que lorsqu'il s'agit de ramasser nos affaires à nous, on peut réussir à s'entendre. Cependant, lorsqu'il s'agit de faire de l'argent à permettant à d'autres régions de profiter de nous, ça déplaît énormément.

Question 21 : Serait-il possible de faire un vrai sondage d'opinion et de demander la position de la population sur la venue des déchets de Saguenay?

Monsieur Lucien Boily indique que le mandat de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) est de trouver des solutions les moins coûteuses et les moins polluantes. Il y a quelques années, il y avait un site dans chacune des MRC. Il coûtait extrêmement cher de mettre aux normes un site. Le meilleur moyen est de trouver un site qui offre le moins d'inconvénients à la population environnante et qui soit le plus proche du centre de masse. Il s'agit d'une décision politique pour le bien commun de l'ensemble de la population. Il comprend l'intervention du citoyen.

9.14 Monsieur Régis Tremblay, citoyen de Saint-Bruno

Monsieur Régis Tremblay utilise la route pour se rendre au site d'enfouissement afin de se rendre sur son lot. Il parle de la vitesse des véhicules sur cette route.

Question 22 : Quelles mesures seront prises avec l'augmentation du trafic?

Monsieur Guy Ouellet mentionne qu'il s'agit d'un élément dont la RMR va discuter dans le cadre des soirées thématiques. Il précise que la route a été construite en fonction du site d'enfouissement. Il y a des alternatives qui pourraient être proposées pour les accès aux lots. Il convient qu'il s'agit d'une question à laquelle il faudra trouver certaines solutions.

9.15 Monsieur Richard Thériault, citoyen de Saint-Bruno

Monsieur Richard Thériault demande des explications sur les trois ateliers qui se dérouleront à l'automne. Le site d'enfouissement dérange. Il trouve important de travailler sur la réduction des déchets. **Il suggère d'ajouter un atelier thématique sur la sensibilisation à la réduction à la source.**

Monsieur Lucien Boily pense qu'il s'agit d'une excellente idée. Il aurait lieu de discuter de cette question d'une manière plus large que le site, notamment au niveau du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Il s'agit d'un élément primordial pour la

réussite du PGMR d'amener les citoyens à faire ce qu'il faut pour réduire l'empreinte écologique.

Monsieur Richard Thériault s'inquiète sur l'appât du gain. Il pose une question sur les redevances. Il critique la demande de la municipalité de Larouche d'obtenir des redevances parce qu'il ne recevra pas plus de tonnes de résidus. Il s'agit pour lui d'un manque de vision. Dans un futur proche, il faudrait exiger des municipalités qui recevront des redevances de se doter d'un plan de gestion des matières résiduelles.

Question 23 : La RMR serait-elle prête à exiger des municipalités d'adopter un plan de gestion des matières résiduelles afin de recevoir des redevances?

Monsieur Lucien Boily indique que les redevances sont données pour la collaboration apportée par certaines municipalités. Il invite Monsieur Thériault à aller voir son conseil municipal et à demander que les argents soient investis pour cette priorité. La RMR ne peut imposer des règles à des municipalités. Il revient sur le commentaire de ce dernier sur « l'appât du gain » qui doit être valable pour l'ensemble des citoyens. L'objectif est de développer de nouveaux projets sans augmenter les taxes des citoyens.

9.16 Monsieur Paul Morin, citoyen d'Alma

Question 24 : Monsieur Paul Morin demande quel est le rôle du comité de vigilance du LET.

Monsieur Guy Ouellet explique que dans chacun des lieux d'enfouissement techniques, il doit y avoir un comité de vigilance. Il y a déjà eu neuf (9) rencontres. Un comité est encore en fonction pour le site à l'Ascension. Le comité de vigilance a comme objectif principal de s'assurer du respect de l'ensemble des normes.

Question 25 : Pourquoi le travail avec le comité de vigilance pour l'agrandissement du site s'est-il fait à huit clos?

Monsieur Lucien Boily mentionne qu'un comité restreint négociait au sujet de l'entente pendant un an. Par souci de transparence, la RMR a tenu informé le comité sur le déroulement de la négociation. Le RMR ne voulait pas sortir sur la place publique et annoncer des choses avant la signature de l'entente.

10. Mot de la fin

Monsieur Camil Laforge fait quelques rappels :

- Visite du site du LET le samedi 9 juillet;
- Invitation aux personnes intéressées par les ateliers de travail à laisser leurs coordonnées à l'arrière;
- Le dépôt du compte rendu se fera sur le site web de la RMR et sur la page Facebook « Projet LET »;

- Précision sur l'adresse web pour demander des corrections du compte rendu;
- Le dépôt du rapport de consultation se fera sur le site web de la RMR.

Monsieur Camil Laforge remercie les citoyens pour leur présence et les personnes qui ont fait part de leurs questions et de leurs commentaires. Enfin, il remercie les représentants de la Régie des matières résiduelles Lac-Saint-Jean (RMR).

La consultation publique se termine à 21h34.

*Compte rendu préparé par monsieur Luc Chiasson,
agent de développement au CREDD*

CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR LE SITE D'ENFOUISSEMENT RÉGIONAL DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

**Séance publique au Centre des Congrès & Hôtel La Saguenéenne
250, rue des Saguenéens à Saguenay à 19 h
Le 12 mai 2016**

Nombre de participants : 22 participants(es)

1. Mot de bienvenue

Monsieur Camil Laforge souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Monsieur Camil Laforge, travailleur autonome et coach d'affaires, agira comme animateur de la soirée. Celui-ci est accompagné de monsieur Luc Chiasson, agent de développement au Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD) du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui agira comme secrétaire.

2. Le déroulement

L'ordre du jour proposé de la soirée est le suivant :

- Présentation des objectifs de la démarche d'information et de consultation ainsi que du mandat de l'animateur-coach;
- Présentation des règles du jeu de la rencontre;
- Présentation du projet par les représentants de la RMR;
- Pause;
- Période de questions et commentaires.

3. Les objectifs

Monsieur Camil Laforge explique les objectifs du programme d'informations et de consultations qui sont les suivants :

- Engager les citoyens dans la démarche globale du projet d'agrandissement;
- Faciliter l'accès à l'information pertinente;
- Favoriser des échanges cordiaux et productifs.

La démarche d'information et de consultation du public consistait à la remise de documentation au sujet du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) sur le site web de la RMR et sur la page Facebook « Projet LET ». Deux rencontres d'information et de questionnement ont été prévues (le 10 mai à Alma et le 12 mai à Chicoutimi). De plus, il y aura une visite du LET, le samedi 9 juillet. Enfin, trois ateliers thématiques de travail (agrandissement, nuisance ainsi que transport et enfouissement) seront prévus pour promouvoir des échanges structurés.

Il est mentionné que le dépôt des comptes rendus et du rapport de consultation se feront sur le site web de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

4. Mandat de l'animateur-coach

Monsieur Camil Laforge présente le mandat de l'animateur-coach qui consiste à :

- Assurer les conditions permettant aux citoyens de s'exprimer sur le projet d'agrandissement du LET;
- Soutenir les citoyens et la RMR dans la recherche de pistes d'amélioration, de mesures de mitigation et d'éléments qui posent problème et de leurs impacts;
- Rédiger, avec le support d'un secrétaire, les comptes rendus des soirées d'information et des ateliers de travail;
- Rédiger un rapport de consultation en vue de son dépôt au conseil d'administration de la RMR, sur le site Internet et sur la page Facebook.

Monsieur Camil Laforge propose les règles suivantes :

- Enregistrement et conservation des discussions pour la validation du compte rendu;
- Respect mutuel (expression et écoute pour tous);
- Rigueur (clarté, simplicité et temps d'intervention);
- Recherche des problèmes et des pistes d'amélioration;
- Limite à deux (2) questions par intervention et possibilité de retour.

6. Interventions de l'animateur-coach

L'animateur-coach aura à poser certaines interventions :

- Reformulation et questionnement pour plus de compréhension et de précision;
- Questionnement et demande de suivi à la RMR;

- Respect des règles du jeu;
- Gestion du temps et du climat des échanges;
- Adaptation des consignes, au besoin, pour atteindre les objectifs de cette rencontre.

7. Présentation du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station

Les représentants de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) font une présentation du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique. Les sujets traités sont :

- Les principes de l'entente avec Saguenay;
- Le projet d'agrandissement;
- L'échéancier;
- Le processus de consultation.

Les représentants de la RMR sont :

- Monsieur Guy Ouellet, directeur général;
- Madame Stéphanie Fortin, directrice des communications, programmes et services;
- Monsieur Mathieu Rouleau, directeur général adjoint.

*Voir la présentation PowerPoint de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

Madame Stéphanie Fortin informe de l'ajout d'un atelier thématique portant sur la sensibilisation, l'éducation et les plans de gestion des matières résiduelles (PGMR).

8. Pause de 15 minutes

9. Période de questions et commentaires

Monsieur Camil Laforge fait un rappel des règles du jeu et des interventions que l'animateur-coach peut faire (reformulation des questions ou demande de précision). De plus, il précise que les journalistes ont été informés que cette période est réservée aux citoyens. Les représentants de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) seront disponibles après la séance d'information.

9.1 Monsieur Carl Brassard, citoyen de Saint-Bruno

Monsieur Carl Brassard habite près du chemin d'accès au site. Il manifeste certaines préoccupations. La première concerne la circulation des camions. Il mentionne que lorsque les camions se dirigent vers Alma, ils doivent empiéter sur la voie rapide. La route n'est pas assez large pour permettre au camion de sortir en toute sécurité. Il

indique qu'un camion a failli entrer en collision avec son propre véhicule. Il s'inquiète pour la sécurité dans le secteur.

De plus, il indique le fort bruit produit par les camions lorsqu'ils empruntent la route régionale. Celui-ci travaille de nuit et il est dérangé par le bruit durant le jour. Malgré la présence de pancartes, plusieurs camions utilisent les freins moteurs « Jacob ». Il estime qu'un suivi serait à faire sur cette question.

Enfin, il veut vendre sa maison, mais selon l'évaluateur celle-ci aurait perdu de la valeur.

9.2 Monsieur Yves Laporte, citoyen de Chicoutimi

Monsieur Yves Laporte est un gestionnaire en environnement. Il propose un plan pouvant augmenter la réduction des déchets du Saguenay de 90 % à 99 %.

L'idée de *Génération R* est inspirée du *Plan de réduction des déchets* lancé par le gouvernement de Jean Charest. Ce plan a donné peu de résultats à cause du faible financement. *Génération R* commence à trouver des preneurs pour les matériaux qui sont encore en bon état (réemploi). Ensuite, on pourrait éviter le transport à l'enfouissement de plusieurs matériaux : compostage, etc. Enfin, une grande partie des déchets proviennent des matériaux de construction issus des chantiers de démolition (bois, bardeaux, fenêtres, etc.). Aussi, les rembourrés (divans, meubles, etc.) pourraient être détournés de l'enfouissement. Le plan de *Génération R* réduirait les déchets de 99 % en cinq ans et cela ne coûterait rien. Il indique même que son plan générerait de l'argent.

Monsieur Camil Laforge comprend de l'intervention que sont proposées différentes activités permettant de réduire à la source les différents déchets avant qu'ils deviennent des résidus. Monsieur Laforge invite monsieur Yves Laporte à déposer un plan d'affaires.

Monsieur Yves Laporte mentionne que son plan d'affaires est basé sur le réemploi des objets en bon état. Comme il s'agit d'exporter les déchets du Saguenay, il faudrait extrapoler le plan d'affaire sur l'ensemble des déchets de la région. Cela vise plusieurs petites actions qui concerneraient l'ensemble de la population.

9.3 Madame Justine Desjardins, citoyenne de Chicoutimi

Madame Justine Desjardins a une question sur le résidu final surtout en ce qui a trait aux matières organiques.

Question 1 : L'intégration du retrait de l'enfouissement des matières organiques a-t-elle été incluse dans les prévisions du site?

Monsieur Guy Ouellet, directeur général de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR), mentionne qu'il faut analyser deux tableaux. Premièrement, la RMR

propose la solution la plus pessimiste dans le cas d'un échec total avec leurs programmes ou autres actions. Dans les plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) communs, il sait que les matières organiques composent 45 % de notre bac. En faisant un calcul rapide, on pourrait en arriver à 85 000 tonnes. Cependant la RMR n'a pas tenu compte de ces objectifs de réduction et elle a proposé le scénario le plus pessimiste au ministère de l'Environnement.

Madame Justine Desjardins indique que lorsqu'on parle d'un projet de société, il faudrait laisser tomber le langage pessimiste. Par exemple, « au lieu de bâtir une deuxième remise pour entreposer plus de choses, il serait plus pertinent de faire le ménage dans celle que nous avons déjà ».

Monsieur Guy Ouellet indique qu'il faut comprendre de l'enfouissement que nous ne bâtissons pas le site d'un coup. La Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) a des prévisions, et si le plan va bien, celle-ci n'aura pas besoin de développer d'autres cellules. Il est important de prévoir l'imprévisible et il faut s'attaquer aux méthodes. « Plus longtemps possible que le bois va rester debout, le plus longtemps que nous allons être heureux ».

Monsieur Camil Laforge confirme que son commentaire a été mentionné lors de la consultation publique à Alma. Autrement dit, comment pouvons-nous accélérer la réduction à la source plutôt que d'augmenter le processus d'enfouissement?

9.4 Monsieur Richard Thériault, citoyen de Saint-Bruno

Il s'agit de sa deuxième participation durant ces consultations publiques. Lors de sa première intervention à Alma, il avait indiqué qu'il était déçu de ce qu'il avait vu. L'annonce de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) d'ajouter un atelier concernant la sensibilisation n'a cependant pas fermé sa plaie.

Question 2: Pour cette grande entente historique, il y a-t-il un représentant légitime de la ville de Saguenay?

Monsieur Guy Ouellet mentionne la présence de monsieur Denis Berner, directeur des matières résiduelles et du développement durable, qui représente la ville de Saguenay et monsieur Bruno Lavoie qui représente la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Monsieur Richard Thériault demande d'enlever le mot « historique » après entente. Il trouve ce mot irritant. Il souhaite qu'on revienne sur la diapositive des scénarios proposés pour l'agrandissement. Il ne s'est pas opposé au premier projet lors de la création du site d'enfouissement technique à Hébertville-Station. Son intention n'est pas de s'opposer à l'agrandissement, mais de le faire avec certaines réserves. À l'époque, il y a eu des négociations pour acquérir certains lots. Plusieurs personnes sont concernées par le projet : lac Marco où il y a un projet domiciliaire, les résidents qui vivent à proximité du LET et au lac Bellevue.

Monsieur Thériault réaffirme sa proposition que la venue des déchets de Saguenay soit retardée jusqu'à la mise en place des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR), approuvés par RECYC-Québec et harmonisés. Présentement, les citoyens ne sont pas conscientisés aux bonnes pratiques pour la gestion des matières résiduelles. Il trouve qu'il sera difficile de rejoindre les gens avec une stratégie de communication. Comment allons-nous amener les citoyens à poser des gestes responsables? Il a un doute et c'est pour cette raison qu'il propose de reporter en 2020 l'accueil des déchets du Saguenay.

Monsieur Camil Laforge indique que nous avons noté sa proposition qui est très claire, sa déception au niveau de l'absence d'élus de la ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay ainsi que son appréciation sur l'ajout d'un atelier thématique sur la sensibilisation.

9.5 Monsieur Lucien Laroche, résident de Laterrière

Monsieur Lucien Laroche possède un chalet au lac Bellevue. Il a assisté aux audiences du BAPE lors de la création du site. Lors des audiences, il y a posé une question sur les discussions avec la ville de Saguenay. La réponse de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) était qu'il y avait eu des contacts, mais que la collaboration n'était pas possible pour différentes raisons.

Question 3 : Que s'est-il passé depuis deux ans pour ce changement de position?

Monsieur Guy Ouellet invite à relire les procès-verbaux du BAPE afin d'avoir les bons mots mentionnés à cette époque. Il y a eu des tables de travail dans le cadre de la création des premiers plans de gestion des matières résiduelles (PGMR), soit en 2005. Les relations allaient bien, mais les agendas n'étaient pas aux rendez-vous particulièrement au niveau de l'enfouissement. Au Saguenay, il y avait un contrat pour le site jusqu'en 2017, tandis qu'au lac nous avons besoin immédiatement d'un nouveau site. Les démarches sont longues pour la recherche d'un nouveau site, soit près de cinq (5) ans. Il est difficile en cours de route d'arrêter un projet. À l'époque, nous avons construit un lieu d'enfouissement technique (LET) à L'Ascension pour cinq (5) ans afin de nous permettre de trouver un nouveau site. En l'espace de six (6) ans, nous avons construit deux LET. On s'est occupé de nos affaires par rapport à nos besoins. C'est pour ce faire que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) n'a pas rediscuté avec Saguenay.

Question 4 : Lors du BAPE, il y a eu deux entreprises qui ont suggéré des propositions technologiques très alléchantes. Allez-vous vérifier certaines technologies plutôt que d'agrandir le site?

Monsieur Guy Ouellet indique qu'il y avait 1 000 sites d'enfouissement au Québec. Maintenant, il y en a une trentaine qui ont quelques incinérateurs en opération. Dans l'entente, il est prévu que les organisations favorisent un développement

technologique répondant aux critères et normes en vigueur. Pour l'instant, l'ensemble des technologies proposées ne répond pas aux critères de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean ou aux normes exigées du Gouvernement du Québec. La RMR est à l'affût, mais actuellement l'enfouissement des déchets reste le plus sécuritaire.

Monsieur Camil Laforge pose une question d'éclaircissement.

Question 5 : Parmi les études que vous avez citées, il y aura des explorations pour d'autres technologies que celle que vous proposez?

Monsieur Guy Ouellet mentionne que nous avons reçu tous les vendeurs pour les technologies. Nous sommes assez bien documentés. La dernière proposition reçue est celle de CENTREM qui était considérée comme un incinérateur. L'incinération ne peut se faire au Québec. Il existe quelques sites ayant l'autorisation, mais le coût d'opération est très important. Le gouvernement du Québec et RECYC-Québec demandent de respecter le principe du 3 RV (Réduction à la source, Réemploi et Recyclage) et les principes de bannissement. Il y aura une possibilité de tirer profit du déchet ultime, soit par une valorisation quelconque qui permettrait de fermer le site. Cependant, nous sommes à 55 % de recyclage. Il reste donc 45 % des matières qui continuent de se rendre à notre site. Le seul élément que nous pouvons brûler est le résidu ultime. La Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) a beaucoup de travail pour récupérer les matières organiques et le 45 % des matières recyclages restantes.

Question 6 : Pourquoi Edmonton et la Mauricie utilisent-elles ces technologies, mais pas ici?

Monsieur Guy Ouellet mentionne qu'au sujet d'Edmonton, il s'agit d'un autre débat. On parle d'un projet de 135 millions qui est construit par l'entreprise Enerken. Le personnel de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) a visité leur installation. L'objectif premier de la RMR est de mettre en place le bac brun, de faire la promotion du recyclage et d'enfouir le moins possible. La RMR regardera attentivement les technologies qui fonctionnent.

9.6 Monsieur Richard Thériault, citoyen de Saint-Bruno

Monsieur Richard Thériault félicite la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) pour la petite vidéo diffusée lors de la présentation et pour le travail concernant le recyclage, la sensibilisation, la gestion des écocentres, etc. Il demande le fonctionnement des installations au Saguenay. Il estime que nous ne sommes pas près et que l'entente est uniquement une intention politique.

Question 7 : L'entente est-elle coulée dans le béton? Pouvons-nous la modifier?

Monsieur Laforge demande quelques précisions sur l'engagement mutuel derrière l'entente et le désir d'harmoniser les plans de gestion des matières résiduelles.

Monsieur Guy Ouellet mentionne que l'entente est publique. Elle est dûment signée par l'ensemble des parties (cinq préfets). Chacune des MRC a donné son aval par résolution. Il s'agit de la première fois que cinquante (50) municipalités donnent leur accord à un projet semblable. Dans l'entente, il est stipulé qu'un des objectifs est d'arrimer les plans de gestion des matières résiduelles (PGMR). La volonté est donc de moins enfouir et d'être bien préparé pour atteindre les objectifs fixés.

Question 8 : Combien de municipalités au Saguenay–Lac-Saint-Jean sont reconnues par la certification de RECYC-Québec?

Monsieur Guy Ouellet indique qu'il ne dispose pas de cette information. Des vérifications seront faites afin d'obtenir une réponse.

Madame Stéphanie Fortin, directrice des communications à la RMR, précise que la certification de RECYC-Québec vise principalement le secteur commercial. On mentionne qu'il n'aurait pas de municipalités certifiées.

Monsieur Richard Thériault croit que les municipalités peuvent obtenir cette certification. Il indique que « nos municipalités ne sont pas là, donc nos élus ne sont pas là ». Il questionne sur la vitesse pour accueillir les déchets dès 2017. Il n'est pas mal à l'aise de faire traverser plus de déchets dans le Parc des Laurentides. Il précise que l'entente est uniquement économique plutôt qu'environnementale en donnant en exemple une déclaration du maire Jean Tremblay que la ville de Saguenay va sauver 50 millions avec cette entente.

Monsieur Camil Laforge réclame que l'information demandée sur les municipalités certifiées à RECYC-Québec soit mise sur le site Internet.

Monsieur Guy Ouellet répond « sans aucun doute ».

9.7 Monsieur Yves Laporte, citoyen de Chicoutimi

Monsieur Yves Laporte demande des précisions sur les statistiques. Nous sommes rendus à 45 % de recyclage.

Monsieur Camil Laforge précise que c'est plutôt 55 %.

Monsieur Laporte pense que ce chiffre est pratiquement impossible. Il indique qu'un maximum de 80 % de ce qui passe au centre de tri va se retrouver sur le marché du recyclage. Il a fait des rapports sur ce sujet. De plus, les petites entreprises ne sont pas portées à faire du recyclage, car il en coûte plusieurs milliers de dollars au Saguenay. Il demande d'éviter de présenter des chiffres qui ne présentent pas la réalité.

Monsieur Camil Laforge revient sur la caractérisation faite par Monsieur Laporte. Les chiffres présentés sont ceux du Lac-Saint-Jean. Il demande si Monsieur Laporte a fait de la caractérisation des déchets au Lac-Saint-Jean.

Monsieur Yves Laporte répond par la négative. Il a fait de la caractérisation un peu partout au Québec, mais il ne pense pas qu'au Lac-Saint-Jean ce soit mieux qu'ailleurs.

Monsieur Camil Laforge indique que lors de la consultation à Alma, les gens ont manifesté une fierté des travaux effectués par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR). Il précise qu'il a contesté des données émises par la RMR en les comparant à sa propre évaluation qui ne sont pas appuyées sur la même base de données.

Monsieur Guy Ouellet veut préciser qu'un coût zéro est exigé pour les entreprises du Lac-Saint-Jean allant au centre de tri. La levée et la location des conteneurs sont aux frais des entreprises et il y a un prix fixé à 135 \$ la tonne. La stratégie pour le prix à la tonne est de pénaliser l'enfouissement et d'utiliser l'argent pour favoriser la création des programmes. Actuellement, la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) est à la troisième saison de la caractérisation de son gisement.

Madame Stéphanie Fortin donne un complément d'information concernant la question de monsieur Richard Thériault sur la certification des municipalités à RECYC-Québec. La RMR aide financièrement les municipalités pour que celles-ci aient des équipements pour le recyclage. Elle s'est associée avec la Société de gestion environnementale (SGE) qui rencontre les municipalités.

Monsieur Marc Bouchard, citoyen de l'arrondissement Jonquière

Question 9 : Monsieur Marc Bouchard demande s'il est prévu dans l'entente des objectifs fixés pour atteindre les cibles gouvernementales pour 2020. Si l'un des partenaires n'atteint par les objectifs, l'entente prévoit-elle des pénalités?

Monsieur Guy Ouellet mentionne que le gouvernement et RECYC-Québec ont fait une toile d'araignée. Les redevances seront fortement affectées si la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) n'atteint pas les objectifs fixés (pertes de redevances). L'argent que nous ne mettons pas pour être meilleurs nous la perdons. Monsieur Ouellet parle de près de six (6) millions en redevances pour la RMR et le double pour le Saguenay. Dans l'entente, il est prévu que la RMR peut retirer des matières aux frais de l'organisation en question. Le premier défi est de coordonner l'arrivée du bac brun. Il y a en effet des modalités et des pénalités prévues dans l'entente. La plus grande pénalité est de ne pas atteindre les objectifs fixés.

Question 10: Le gouvernement a un pouvoir au niveau des redevances. Avec l'entente actuelle, vous ne pouvez pas contraindre Saguenay à respecter les objectifs?

Monsieur Guy Ouellet explique, qu'à titre d'exploitant du site, que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) peut prendre des mesures. Dans le cas d'un camion contaminé, celui-ci sera intercepté. Nous allons nous occuper de la disposition convenable aux frais de l'organisation.

Monsieur Marc Bouchard précise qu'il ne parle pas de la contamination d'un type de déchet, mais plutôt du volume. La Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) a calculé la durée de vie du site en tenant compte du tonnage en pensant qu'il va diminuer le tonnage d'ici 2020. Il y aura donc un impact sur la durée du site si le tonnage ne diminue pas comme espéré. Jusqu'à présentement, la perte de redevances à Saguenay ne semble pas avoir été un incitatif.

Question 11: Si le volume des déchets ne diminue pas comme espéré, faudra-t-il négocier une nouvelle entente?

Monsieur Guy Ouellet mentionne qu'il est difficile de tableur sur le tonnage dans le cas d'une augmentation importante de l'économie ou d'une croissance de la population. Il est difficile de pénaliser des municipalités parce qu'il y a plus de personnes.

Monsieur Camil Laforge indique qu'il a été mentionné par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) lors de la rencontre tenue au Lac-Saint-Jean que les coûts d'opération seront partagés en fonction du volume traité. Dans l'éventualité qu'une des parties réduise de manière significative son volume de déchets, l'autre partenaire verra augmenter proportionnellement les coûts globaux d'opération du site. Il apprécie l'intervention de Monsieur Bouchard sur cette question.

Question 12: La question concerne la coordination pour l'implantation des bacs bruns. Est-ce que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR), la ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay devront utiliser la même méthode? Y a-t-il une coordination sur la méthode ou sur le délai avant que la collecte soit mise en place?

Monsieur Guy Ouellet indique que les deux PGMR proposent à la population la mise en place du bac brun pour le détournement. Lorsque ces derniers seront acceptés, l'objectif sera de coordonner leur arrivée. Il n'y a pas de discussion concernant le traitement de la matière. Par exemple, la biométhanisation pourrait être envisagée avec le gisement régional. Actuellement, ils ne sont pas rendus là. L'objectif est de ficeler l'entente et de commencer de travailler.

Question 13: Allez-vous donner le choix à la population de choisir un bac brun ou un bac de compostage?

Monsieur Guy Ouellet précise qu'il y a régulièrement des sessions de compostage. La commission qui a examiné le PGMR va déposer son rapport mercredi prochain. Il y aura

une évaluation des recommandations suggérées. Dans le PGMR initial, ce n'était pas envisagé comme une option.

Monsieur Camil Laforge demande à quel moment les recommandations de la commission sur le PGMR seront rendues publiques.

Monsieur Guy Ouellet mentionne que le processus est plus long à cause des trois consultations à faire auprès des MRC. Suite au dépôt des recommandations de la commission, le conseil administration de la RMR devra prendre position. Par la suite, elles seront présentées aux trois MRC pour obtenir leurs commentaires. Après, il y a une analyse de RECYC-Québec et nous aurons donc un PGMR modifié. Un avis de motion sera donné par chacune des MRC en septembre pour une acceptation en octobre. Enfin, le gouvernement devra approuver le document. Nous parlons de six mois.

Monsieur Mathieu Rouleau, directeur général adjoint de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR), précise que le Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD) devrait diffuser un communiqué sur le contenu du rapport de la commission sur le PGMR.

Monsieur Camil Laforge indique que nous pourrions travailler avec le matériel de base lors de l'atelier portant sur la sensibilisation.

Monsieur Guy Ouellet mentionne qu'il y aura une rencontre du comité de travail de l'entente en juin afin de définir le rôle du comité, etc.

9.8 Monsieur Richard Thériault, citoyen de Saint-Bruno

Question 14: Va-t-il y avoir des audiences du BAPE suite à ce processus?

Monsieur Guy Ouellet précise que des audiences du BAPE pourraient être demandées par des citoyens. Cependant, il faut avoir des raisons valables et il existe un nouveau processus de médiation qui peut être entrepris.

Monsieur Richard Thériault indique qu'on va se revoir lors des audiences du BAPE.

Monsieur Camil Laforge demande si le promoteur peut faire la demande lui-même pour avoir des audiences du BAPE.

Monsieur Guy Ouellet précise que c'était le cas lors de la construction du lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station.

Monsieur Richard Thériault ne veut pas travailler contre le projet, mais sa proposition vise à donner de la vitesse aux élus. Il veut les mettre en mode « panique » afin qu'ils parlent à leurs citoyens sur l'importance de réduire l'enfouissement des déchets.

L'objectif est que le site d'enfouissement dure le plus longtemps possible. Je ne suis pas un opposant au site, mais je suis un opposant farouche à l'entente actuelle qui amène les déchets du Saguenay dès 2017.

Monsieur Camil Laforge indique que son message est très clair.

10. Mot de la fin

Monsieur Camil Laforge fait quelques rappels :

- Visite du site du LET le samedi 9 juillet;
- Invitation aux personnes intéressées par les ateliers de travail à laisser leurs coordonnées à l'arrière;
- Le dépôt du compte rendu se fera sur le site web de la RMR et sur la page Facebook « Projet LET »;
- Précision sur l'adresse web pour demander des corrections du compte rendu;
- Le dépôt du rapport de consultation se fera sur le site web de la RMR.

Monsieur Camil Laforge remercie les citoyens pour leur présence et les personnes qui ont fait part de leurs questions et de leurs commentaires. Enfin, il remercie les représentants de la Régie des matières résiduelles Lac-Saint-Jean (RMR).

La consultation publique se termine à 21h04.

*Compte rendu préparé par monsieur Luc Chiasson,
agent de développement au CREDD*

ANNEXE II
COMPTES RENDUS DES ATELIERS

ATELIER THÉMATIQUE # 1
PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
Salle multifonctionnelle de Saint-Bruno
563, avenue St-Alphonse à Saint-Bruno

Mardi 4 octobre 2016 à 19h

Nombre de participants : 19 participants(es)

1. Mot de bienvenue

Monsieur Camil Laforge souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Monsieur Camil Laforge, travailleur autonome et coach d'affaires, agira comme animateur de la soirée. Celui-ci est accompagné de monsieur Luc Chiasson, agent de développement au Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD) du Saguenay–Lac-Saint-Jean, qui agira comme secrétaire.

2. Présentation du déroulement

La présentation du déroulement est le suivant :

- Présentation des objectifs des ateliers thématiques, ainsi que du mandat de l'animateur-coach;
- Présentation des règles du jeu de la rencontre;
- Présentation du thème par les représentants de la RMR;
- Période d'échange.

3. Présentation des objectifs

Les objectifs de l'atelier thématique sont les suivants :

- Identifier les préoccupations et les contraintes perçues par les participants;
- Formuler des pistes d'amélioration et des hypothèses de bonification du projet;
- Prendre en note les questions auxquelles l'étude cherche à répondre;
- Informer les citoyens des suivis qui seront apportés.

4. Présentation du mandat de l'animateur-coach

Monsieur Camil Laforge explique son mandat dans le cadre de l'atelier. Celui-ci vise notamment à assurer les conditions permettant aux citoyens de s'exprimer sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) et de soutenir les citoyens dans la recherche de piste d'amélioration.

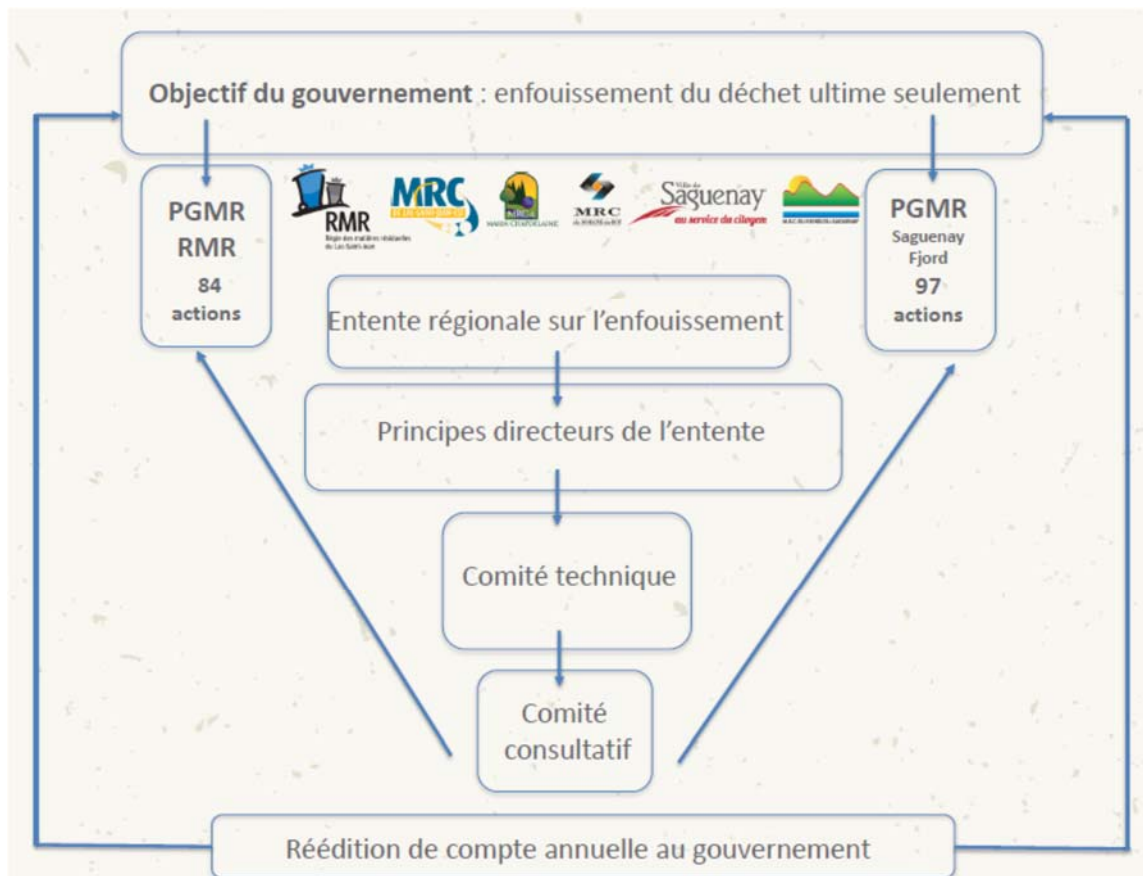
5. Règle du jeu

Les règles du jeu proposé sont les suivantes :

- Respect mutuel (expression et écoute pour tous);
- Rigueur (clarté, simplicité et temps d'intervention);
- Recherche de ce qui peut poser problème et des pistes d'amélioration;
- Fin de la soirée vers 21h.

6. Plan de gestion des matières résiduelles

Monsieur Guy Ouellet, directeur général de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, fait une brève présentation.



Il est à retenir que le processus d'autorisation par le gouvernement du Québec d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) se fait sur une période de deux ans.

L'entente régionale sur l'enfouissement prévoit la création d'un comité technique qui est composé de deux (2) représentants pour chacune des organisations (RMR, MRC du Fjord-du-Saguenay et Ville de Saguenay). Un comité consultatif va aussi être créé pour analyser et commenter les actions. Celui-ci sera animé par le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

L'entente prévoit certains principes directeurs :

- d'arrimer leurs plans respectifs de gestion des matières résiduelles ainsi que leurs actions afin d'atteindre les objectifs de détournement prévus à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (Chapitre Q-2, r. 35.1), ainsi qu'aux plans d'action gouvernementaux qui en découlent;
- de développer des programmes permettant la maximisation du détournement des matières résiduelles à masse volumique importante, dont les encombrants domestiques qui mettent en péril la durée de vie du LET d'Hébertville-Station;

- de développer des projets à valeur ajoutée pour l'ensemble des matières afin de favoriser la croissance d'initiatives de transformation ou de valorisation avant l'exportation de celles-ci;
- de mettre en place une politique d'intervention pour les matières résiduelles du secteur des institutions, commerces et industries (ICI);
- de mettre en place un comité consultatif composé d'acteurs et d'organismes régionaux impliqués activement dans le domaine des matières résiduelles et de l'environnement.

Question d'un citoyen : Les deux plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) seront-ils harmonisés?

Monsieur Guy Ouellet mentionne que le comité a été formé et que des rencontres sont prévues avant décembre pour discuter de ces questions. Cependant, il faut attendre l'approbation des PGMR par le ministre de l'Environnement et du Développement durable et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Question d'un citoyen : Existe-t-il un plan pour favoriser la valorisation des matières résiduelles en favorisant la création d'entreprises?

Monsieur Guy Ouellet indique que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean cherche à valoriser le plus de matières résiduelles possible. Il donne l'exemple de la récupération des divans par le Groupe Coderr. Au lieu d'envoyer ces matières à l'extérieur de la région, celles-ci sont plutôt valorisées par une entreprise de la région. La RMR travaille pour trouver des entreprises favorisant la valorisation des matières résiduelles.

Question d'un citoyen : Quel modèle la RMR va-t-elle encourager : des entreprises ou des grappes d'entreprises?

Monsieur Camil Laforge indique que la RMR n'a pas encore choisi le modèle.

7. Enjeux du PGMR par rapport à l'enfouissement régional

Monsieur Camil Laforge présente les principaux enjeux ressortant des rencontres d'information et demande s'il y a d'autres enjeux ou sujets dont les participants voudraient discuter. Considérant qu'il n'y a pas de proposition d'ajout de sujet, il invite les participants à prioriser les sujets présentés.

En fonction du nombre de votes, les enjeux suivants seront discutés :

- Responsabilité des citoyens face à la gestion des matières résiduelles (7);
- Atteinte des objectifs de recyclage (2);

- Réduction à la source (2);
- Détournement de la matière organique (2);
- Arrimage des actions des PGMR des deux territoires (1).

Monsieur Laforge demande aux participants s'ils veulent ajouter d'autres sujets.

Quelqu'un propose l'éducation des citoyens. M. Laforge mentionne que cet enjeu est inclus dans la catégorie « responsabilité des citoyens ».

Un participant note que des déchets de Saguenay sont déjà amenés au LET.

Monsieur Guy Ouellet indique que les déchets des industries, commerces et institutions (ICI) sont en effet apportés au LET depuis longtemps. Il explique que cette pratique est courante dans tout le Québec, mais qu'il s'agit de petits volumes. Monsieur Mathieu Rouleau, directeur général adjoint de la RMR, mentionne que l'ancien site à l'Ascension recevait des déchets de Saint-Ambroise pour des motifs de proximité.

Un citoyen mentionne que les déchets des ICI de Saguenay sont envoyés par Matrec à Champlain.

On note que l'entreprise privée vise à augmenter son volume pour faire de l'argent tandis qu'une organisation publique, comme la RMR, vise plutôt à détourner le plus possible les matières.

Un autre participant s'inquiète de l'augmentation du tonnage et de l'espace que le LET va occuper.

De plus, il est question du contrat avec la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay. La RMR a-t-elle un contrat à long terme, et pouvons-nous perdre ce contrat?

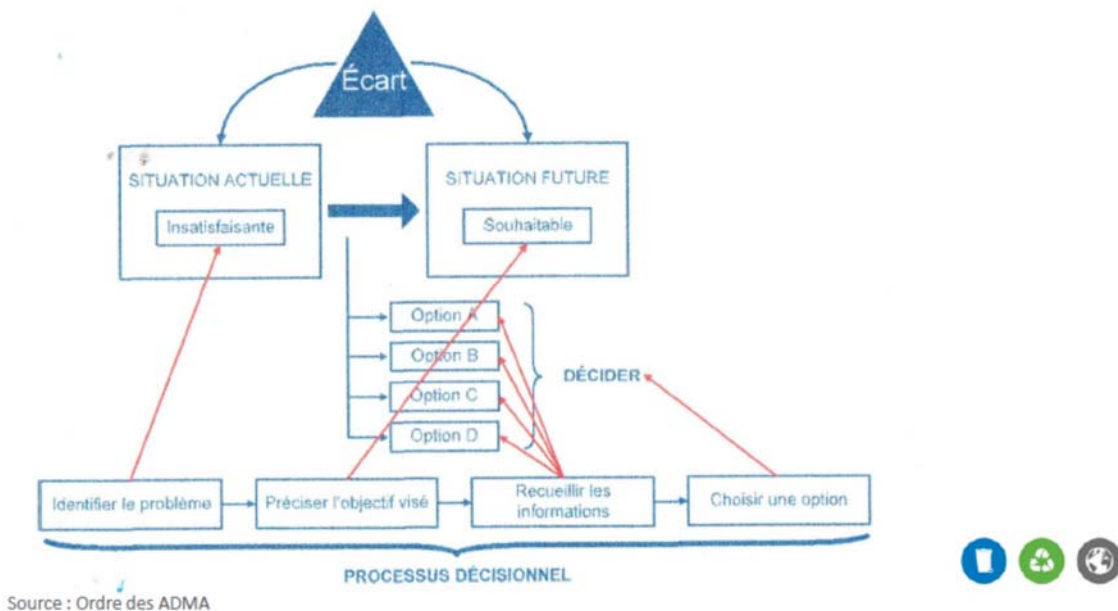
Monsieur Guy Ouellet répond que le contrat est à long terme et qu'il est perpétuel. Il existe des mécanismes pour mettre fin ou réviser cette entente.

Monsieur Bruno Lavoie, représentant de la MRC du Fjord-du-Saguenay, explique que les parties peuvent se retirer de l'entente. Cependant, ils ont analysé plusieurs hypothèses afin d'arriver au choix d'un partenariat public à long terme.

Madame Nancy Bourgeois, représentante de la Ville de Saguenay, indique qu'il y a eu une réflexion entre une gestion privée et une gestion publique des matières résiduelles. Le meilleur scénario était donc une gestion publique. Elle souligne qu'une entreprise privée vise à remplir plus rapidement un site tandis qu'une entreprise publique mise sur le contraire. Un aspect important est qu'un site se remplissant moins rapidement permet de retirer plus de redevances du gouvernement du Québec.

Monsieur Camil Laforge explique le processus de prise de décision standard et propose qu'il serve de base à nos discussions. Voir le tableau ci-dessous.

Qu'est-ce que le processus de prise de décision ?



7.1 Responsabilité des citoyens face à la gestion des matières résiduelles

Identification du problème (situation actuelle) :

Il est difficile de responsabiliser les citoyens face à la gestion des matières résiduelles. La RMR a posé certaines actions, comme l'implantation des conteneurs de chasse afin d'éviter que les carcasses se trouvent dans les bacs de récupération.

Voici les éléments qui sont ressortis :

- Carcasses de chasse dans la nature ou dans la récupération.
- Municipalisation des fosses septiques qui provoque une déresponsabilisation des citoyens.
- Présence de dépotoirs illégaux.
- On note que 30 % des citoyens ne sont pas responsables au niveau de la gestion des matières résiduelles (exemple : jeter des feuilles mortes à la poubelle au lieu d'en disposer dans un écocentre).
- La population n'est pas suffisamment éduquée.

- L'utilisation du site Internet de la RMR pour informer les gens ne s'adresse ni ne rejoint l'ensemble des citoyens.
- Difficulté d'informer les gens via les médias (simplification du message).
- La RMR a un budget publicitaire de 200 000\$, ce qui est un défi au niveau des communications pour rejoindre les gens.
- Il existe déjà un programme d'éducation dans les écoles primaires de la région qui est administré par le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Préciser les objectifs visés (situation future)

Voici les éléments mentionnés :

- Création d'un programme de sensibilisation et de responsabilisation visant les citoyens ayant une fosse septique.
- Suggestion d'implanter le principe d'utilisateur payeur pour le programme de vidange des fosses septiques.
- Intégration d'un mécanisme comme celui de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). En implantant une puce sur les bacs, il serait facile de taxer les personnes en fonction du tonnage. Il y a une inquiétude soulevée par certains participants sur le fait de favoriser les dépotoirs illégaux par cette initiative.
- Aller voir ce qui se fait ailleurs.
- Proposition de créer un guide détaillé sur le classement des matières résiduelles.
- Encourager et obliger les fonctionnaires des organisations gouvernementales à avoir eux-mêmes une bonne gestion des matières résiduelles.
- Les municipalités doivent donner l'exemple (exemple : gestion des eaux usées).
- Récompenser les personnes allant à l'écocentre (par exemple, une réduction de taxe).
- Faire des activités de sensibilisation auprès de la population et cibler certains groupes, etc.

- Ajouter un nouveau bac pour les matières allant à l'écocentre.
- Supporter les initiatives locales.
- Faire des dépliants et ne pas miser uniquement sur Web.
- Faire des petites chroniques et être plus agressif dans les publicités.
- Regrouper et augmenter les budgets publicitaires de la RMR, de Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Il est 21 heures, monsieur Camil Laforge mentionne que nous avons touché à un seul enjeu. Il suggère aux participants de lui envoyer leurs commentaires par courriel ou par la poste au sujet des autres enjeux.

8. Conclusion

Monsieur Camil Laforge fait une synthèse des discussions tenues durant la soirée. Globalement, les participants demandent à la RMR d'augmenter de façon importante les ressources reliées aux activités de sensibilisation et les efforts pour entraîner un réel changement des comportements des citoyens face à la gestion de leurs matières résiduelles, particulièrement la contribution financière du Saguenay.

S'il faut maintenir la qualité des activités de sensibilisation actuelles, il faut définir une stratégie efficace d'accompagnement plus directe des citoyens et des entreprises dans leurs comportements d'achat, de recyclage et de récupération. Les organisations publiques sont particulièrement invitées à montrer l'exemple.

Monsieur Laforge demande une évaluation de la rencontre. Les participants se disent satisfaits de l'approche par atelier de discussion et mentionnent qu'ils ont eu le sentiment d'avoir été écoutés. Ils recommandent de regrouper certains points et de réduire l'introduction pour commencer à discuter plus tôt.

L'atelier se termine à 21h10.

*Compte rendu préparé par monsieur Luc Chiasson,
agent de développement au CREDD*

ATELIER THÉMATIQUE # 2 AGRANDISSEMENT DU SITE

Hôtel de ville d'Hébertville-Station
5, rue Notre-Dame, Hébertville-Station
Mercredi 26 octobre 2016 à 19h

Nombre de participants : 12 participants(es)

1. Mot de bienvenue

Monsieur Camil Laforge souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Monsieur Camil Laforge, travailleur autonome et coach d'affaires, agira comme animateur de la soirée. Celui-ci est accompagné de monsieur Luc Chiasson, agent de développement au Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD) du Saguenay–Lac-Saint-Jean, qui agira comme secrétaire.

2. Présentation du mandat

- Assurer les conditions permettant aux citoyens de s'exprimer sur le projet d'agrandissement du LET;
- Soutenir les citoyens et la RMR dans la recherche de pistes d'amélioration, de mesures de mitigation et d'éléments qui posent problème et leurs impacts;
- Rédiger, avec le support d'un secrétaire, les comptes rendus des soirées d'information et des ateliers de travail;
- Rédiger un rapport de consultation en vue du dépôt au conseil d'administration de la RMR, sur son site WEB et sa page Facebook.

3. Objectifs généraux

Les objectifs de l'atelier thématique sont les suivants :

- Identifier les préoccupations et les contraintes perçues par les participants;
- Formuler des pistes d'amélioration et des hypothèses de bonification du projet;
- Prendre en note les questions auxquelles l'étude cherche à répondre;
- Informer les citoyens des suivis qui seront apportés.

4. Objectif de l'atelier

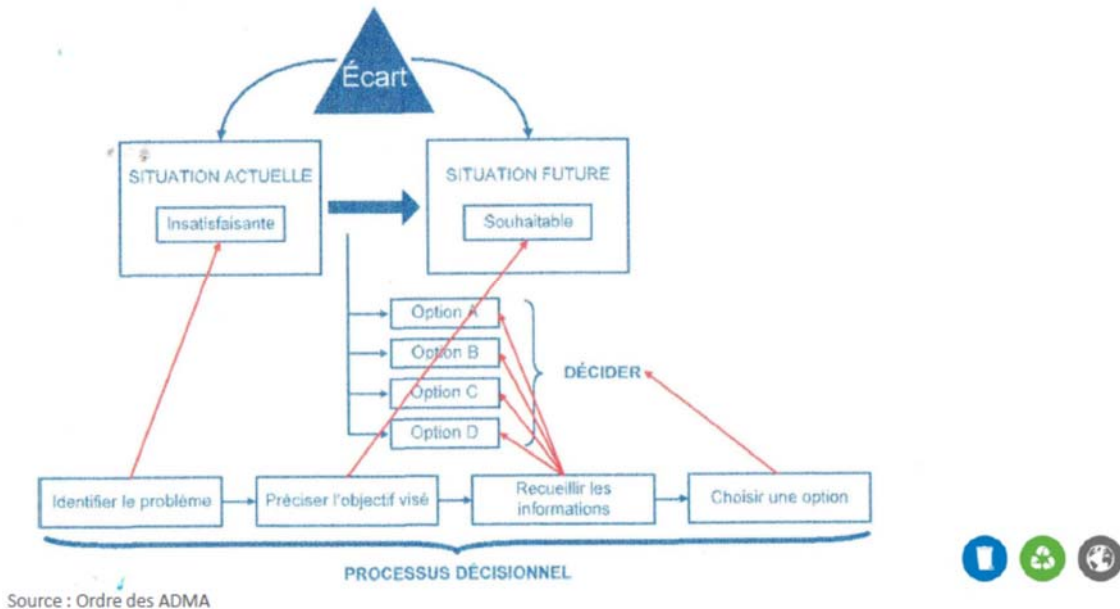
L'objectif n'est pas de choisir un site ou d'en exclure un, mais bien de compléter l'argumentaire social pour chaque site proposé et de l'intégrer aux travaux à venir pour la RMR et ses experts.

5. Règles du jeu

Les règles du jeu proposé sont les suivantes :

- Respect mutuel (expression et écoute pour tous);
- Rigueur (clarté, simplicité et temps d'intervention);
- Recherche de ce qui peut poser problème et des pistes d'amélioration;
- Fin de la soirée vers 21h.

Qu'est-ce que le processus de prise de décision ?

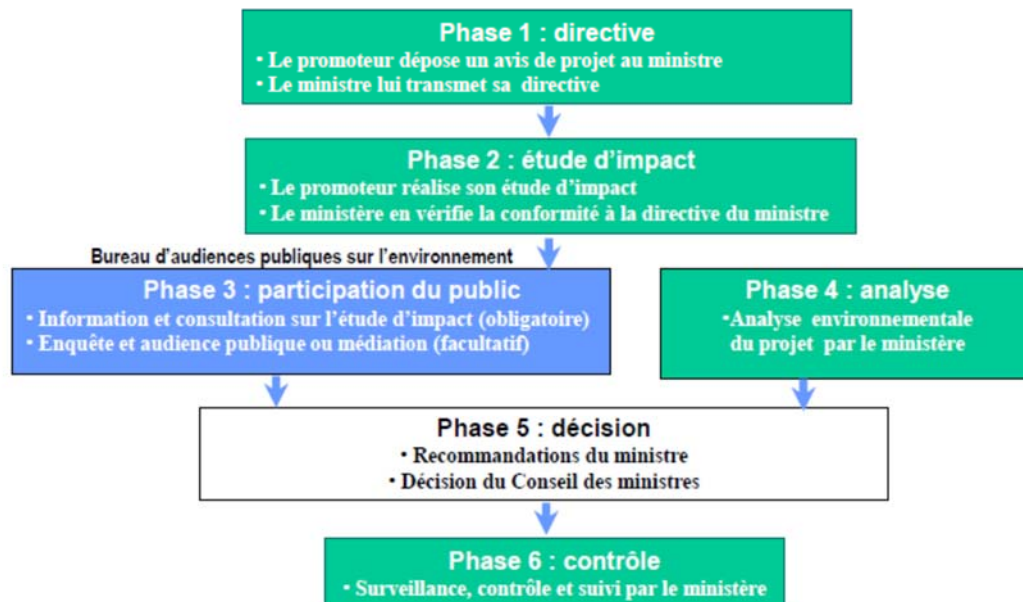


Un participant demande si les rencontres vont vraiment apporter des résultats. Celui-ci croit que les décisions sont déjà prises par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean. Il est aussi mentionné que des entrepreneurs font déjà des travaux sur le terrain.

Monsieur Camil Laforge explique que les commentaires des citoyens seront intégrés dans le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET). L'acceptabilité sociale est importante afin d'obtenir les certificats d'autorisation du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Il est aussi question des étapes pour tenir des audiences au BAPE. La procédure administrative est expliquée dans le document ci-dessous.

Sommaire des étapes de la procédure administrative¹



■ Les phases 1, 2, 4 et 6 sont sous la responsabilité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

¹. En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Un citoyen réaffirme qu'il s'oppose à tout projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET). Il croit qu'il faut responsabiliser les citoyens à adopter de bons comportements afin de réduire les déchets qui vont au LET.

Une autre personne considère que la RMR devrait se concentrer sur la valorisation et le recyclage plutôt que d'investir dans l'agrandissement du site pour encourager l'enfouissement des déchets.

Un autre participant parle des publicités de la RMR. Il mentionne que celles-ci invitent les gens à jeter le linge troué dans le bac à déchet et d'apporter les autres dans des friperies. Il pense qu'on devrait valoriser toutes les matières et encourager à ne mettre aucun type de vêtements dans le bac à déchet.

Madame Stéphanie Fortin, directrice des communications, programmes et services, explique qu'il y avait beaucoup de vêtements dans le bac bleu. Il est difficile de faire le tri des vêtements au Centre de tri de Roberval.

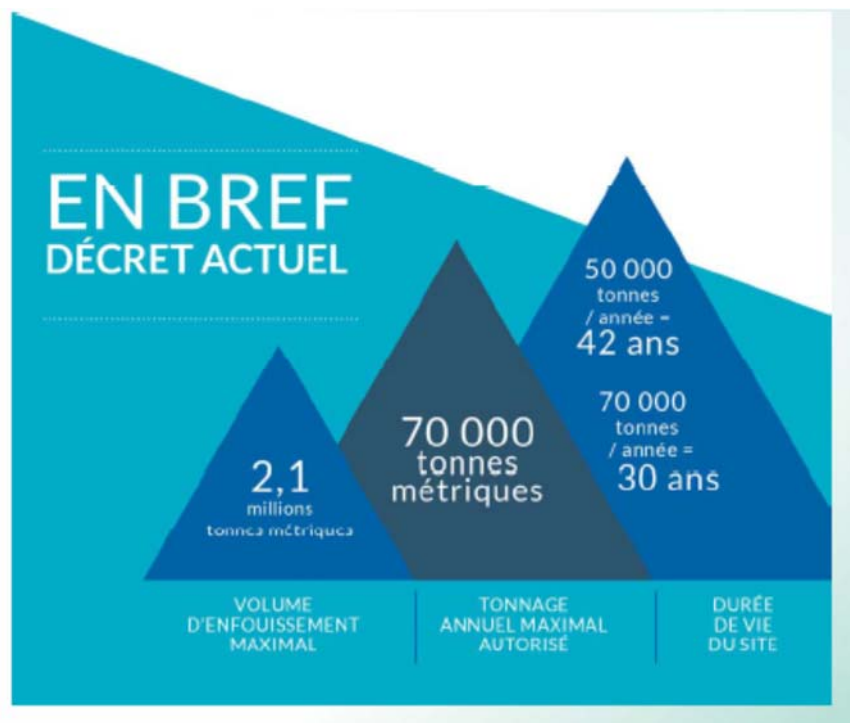
Il est souhaité que la RMR investisse dans des bâtiments pour encourager le recyclage plutôt que d'opter pour l'agrandissement d'un site.

Un citoyen croit qu'il faut enjoindre nos décideurs à prendre une autre voie que celle présentée actuellement.

Monsieur Camil Laforge mentionne que ces commentaires seront pris en compte et demande aux participants de se centrer sur les objectifs de cet atelier, soit d'analyser des différentes options à l'étude par la RMR pour l'agrandissement du LET et de soumettre leurs préoccupations et leurs suggestions d'amélioration.

6. Présentation de la RMR

Monsieur Jonathan Ste-Croix, directeur des opérations, infrastructures et équipements, présente les différentes zones d'agrandissement proposées. Voici quelques diapositives de sa présentation :

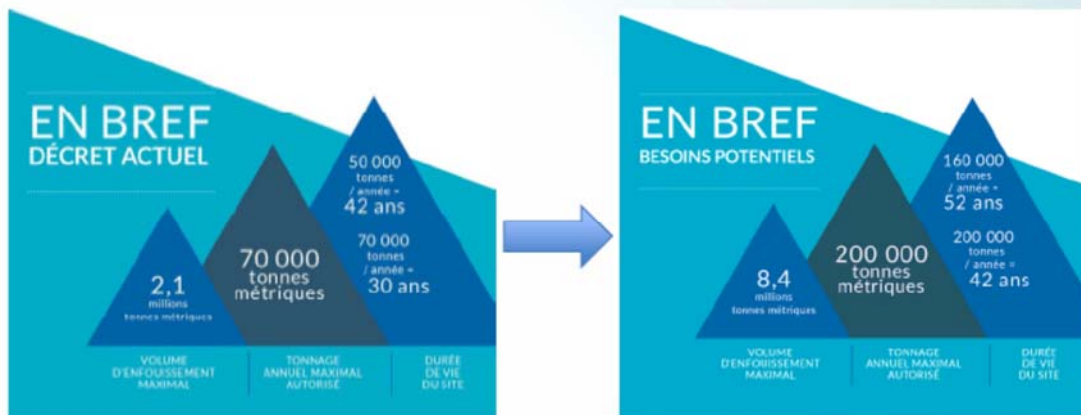


Situation futur

- La quantité totale à enfouir à Saguenay est, selon les données préliminaires de 105 000 tonnes par année.
- Ajouté aux 55 000 tonnes du Lac-Saint-Jean, c'est donc dire que le LET d'Hébertville-Station devra accueillir quelque 160 000 tonnes de matières résiduelles annuellement.
- Pour maintenir la durée de vie du site, il est nécessaire d'augmenter la capacité d'accueil du LET.

Situation future

- Dans les prochaines années des sites de traitement de matériaux de construction, rénovation et démolition (non-contaminés) devraient venir à leur fin de vie utile.
- Nous devons donc considérer ce tonnage dans nos prévisions (au moins 25 000 tonnes à confirmer avec le ministère).
- À cela s'ajoute un facteur de sécurité de 10 % afin de répondre à un surplus temporaire de matières à enfouir.



Critères de sélection des zones d'agrandissement

- Environnementaux /règlementaires
 - REIMR
 - Ministère de l'environnement
- Sociaux
- Techniques / économiques



Zone 1

Situé au nord-ouest du LET actuel

Caractéristiques techniques

Caractéristiques sociales

- Accès au site préservé
- Mise à niveau de la filière de traitement
- Exploitation en continuité du site actuel
- Peu de milieu humide
- Écran visuel et sonore naturel à l'ouest
- Bâtiment à près de 400 mètres
- Superficie approximative de 100 000 m² (10 ha)
- Ajout de 7 ans à la durée de vie actuelle

Zone 2

Situé au sud-est du LET actuel

Caractéristiques techniques

Caractéristiques sociales

- Accès au site préservé
- Peu de milieu humide
- Exploitation en continuité du site actuel
- Mise à niveau de la filière de traitement
- Bâtiments à près de 900 mètres
- Écran visuel naturel à l'est
- Superficie approximative de 250 000 m² (25 ha)
- Ajout de 16 ans à la durée de vie actuelle

Zone 3

Situé au sud du LET actuel

Caractéristiques techniques

Caractéristiques sociales

- Accès au site préservé avec ajout d'une voie d'accès
- Peu de milieu humide
- Mise à niveau de la filière de traitement
- Bâtiment à près de 400 mètres
- Topographie peu accidentée
- Superficie approximative de 420 000 m² (42 ha)
- Ajout de 24 ans à la durée de vie actuelle

Études préalables pour l'agrandissement

- Analyse des scénarios d'enfouissement (établir les besoins)
- Arpentage
- Étude hydrogéologique et géotechnique
- Intégration paysage
- Étude technique
- Étude de dispersion atmosphérique

Sommaire des volumes et des superficies

| Secteur | Volume (m ³) | Superficie(m ²) | Nb années* |
|------------|--------------------------|-----------------------------|------------|
| LET actuel | 2 500 000 | 196 815 | 10.5 |
| Zone 1 | 1 850 000 | 108 950 | 8 |
| Zone 2 | 4 500 000 | 265 495 | 19 |
| Zone 3 | 6 500 000 | 423 410 | 27.5 |

* Considérant l'enfouissement de 200 000 tonnes / année à partir du 1^{er} décembre 2017

Question d'un citoyen : La RMR recherche quelle durée de vie pour le LET?

Monsieur Jonathan Ste-Croix répond que la RMR cherche à augmenter la durée de vie de dix ans. Il présente le tableau « Sommaire des volumes et des superficies » qui présente le nombre d'années supplémentaires selon chacune des zones.

Un citoyen ne comprend pas la logique de la RMR de demander une autorisation à 200 000 tonnes métriques.

Monsieur Jonathan Ste-Croix explique que le scénario de 200 000 tonnes métriques est une prévision pessimiste. Actuellement, l'évaluation serait d'environ 160 000 tonnes métriques annuellement qui iraient vers l'enfouissement. De plus, il faut ajouter un certain pourcentage pour des événements imprévus tels, des feux, inondations, etc.

Il est aussi précisé qu'une part de 30 à 40 % du gisement provient des matières organiques. Ces matières devront être détournées d'ici 2020.

Question d'un citoyen : Où seront situées la ou les plates-formes pour les matières organiques?

Les représentants de la RMR mentionnent que les emplacements n'ont pas été déterminés. Une étude est actuellement en cours afin d'analyser la technologie et les lieux de dépôt et de traitement.

Le fait qu'une ou des plates-formes soient construites sur les terrains du lieu d'enfouissement technique inquiète les gens. On souligne les odeurs, la présence des goélands, etc. Il y a une crainte pour la qualité de vie des citoyens.

Question d'un citoyen : Comment sont déterminés l'écran visuel et les odeurs?

Monsieur Jonathan Ste-Croix indique que le mandat pour l'écran visuel est donné à une firme spécialisée en la matière. Normalement, celle-ci se rend à un point donné pour évaluer la situation en vérifiant la présence d'arbres ou de montagnes, en prenant aussi en compte si le terrain est privé et la possibilité de couper des arbres.

Les odeurs sont calculées par rapport aux émissions atmosphériques. La concentration ne peut pas dépasser un certain niveau. Les membranes ont aussi comme rôle de diminuer l'impact des odeurs sur le site. Il précise également que les travaux actuels d'installation des capteurs de lixiviat entraînent des émanations supplémentaires.

Un intervenant propose une étude sur les goélands ayant pour sujet notamment la contamination au mercure lorsque ceux-ci survolent un dépotoir et sa présence en ces lieux.

L'animateur précise que ces sujets seront traités lors d'un atelier spécifique sur les nuisances.

Question d'un citoyen : Quel est le scénario préconisé?

Monsieur Camil Laforge précise que l'exercice que nous tenons vise précisément à recevoir les commentaires des gens pour les inclure dans les travaux de la RMR et ainsi déterminer le meilleur scénario possible.

Question d'un citoyen : Il y a-t-il un représentant du conseil municipal d'Hébertville-Station ou de Larouche?

Non, mais il y a un représentant du conseil municipal de Saint-Bruno

Le citoyen trouve dommage que les représentants élus des municipalités concernées ne soient pas présents à cet atelier. De plus, il déplore la faible participation et il croit que le défi est autre et qu'il faudrait se concentrer sur la réduction des matières résiduelles.

Monsieur Camil Laforge indique qu'il a demandé à la RMR de contacter les municipalités les plus concernées afin qu'elles sollicitent la participation de leurs citoyens. Il déplore également la faible participation.

Une personne mentionne qu'il aurait aimé voir un tableau simulant le nombre de tonnes métriques qui irait au LET si on appliquait le principe des 3RV. Il est proposé de changer la forme des redevances aux municipalités. Au lieu de donner une compensation aux trois municipalités pour chaque tonne amenée au LET, il faudrait encourager les municipalités réduisant le tonnage envoyé au LET.

Également, il est proposé de produire un tableau comme celui préparé par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur le réchauffement climatique. Il pourrait présenter trois courbes : l'une présentant la situation actuelle des matières résiduelles qui sont envoyées au LET; et l'autre présentant l'impact en appliquant les recommandations contenu dans le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR); enfin, la dernière courbe présentant une réduction des matières résiduelles plus poussée.

Un citoyen revient avec les commentaires de monsieur Jean Tremblay, maire de Saguenay, lors de la signature de l'entente. Il est aussi question de l'absence à cet atelier du président du conseil d'administration de la RMR, monsieur Lucien Boily. Enfin, une personne mentionne que le Saguenay devrait s'organiser tout seul au lieu d'amener leurs déchets à Hébertville-Station.

7. Observations sur les scénarios

Monsieur Camil Laforge invite les personnes à s'approcher plus près d'une carte (ci-haut) présentant le terrain où sont concentrées les trois options potentielles d'agrandissement. Les citoyens sont invités à faire des observations et commentaires.

Monsieur Laforge demande aux participants leurs commentaires relatifs à la zone 1.

Eaux usées

Les eaux usées sont-elles envoyées dans le même cours d'eau?

Monsieur Jonathan Ste-Croix mentionne que des évaluations seront faites sur les canaux d'écoulement et sur les niveaux des débits. Celles-ci permettront de voir si la RMR doit faire des modifications à l'usine de traitement.

Préservation des milieux humides

Qu'arrive-t-il avec les milieux humides dans ce secteur?

Monsieur Jonathan Ste-Croix indique qu'il n'y a pas beaucoup de milieux humides dans ce secteur. Dans le cas où l'agrandissement toucherait un milieu humide, le MDDELCC demande de le compenser ailleurs.

Il est suggéré par un citoyen de donner les contrats de reboisement à des entreprises du secteur.

Préoccupation au niveau de la contamination de l'eau et sur l'approvisionnement en eau pour les résidents du secteur.

Monsieur Jonathan Ste-Croix souligne que chaque goutte d'eau qui est dans une cellule est captée et envoyée pour être traitée.

Question d'un citoyen : Pouvez-vous nous garantir qu'aucune contamination ne sera déversée dans le lac Bellevue?

Un autre citoyen se questionne sur la durée de vie d'une membrane et sur son efficacité.

Monsieur Jonathan Ste-Croix indique qu'il y a déjà de l'échantillonnage périodique dans les lacs du secteur et que ces échantillons doivent être expédiés au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Zones protégées et réserve naturelle

Lors de la construction du lieu d'enfouissement technique (LET), des citoyens mentionnent l'engagement de la RMR de protéger certaines zones. Ils demandent à la RMR de respecter la mise en valeur de ces milieux.

Monsieur Jonathan Ste-Croix mentionne que la réserve naturelle qui était prévue n'a pas été autorisée par un autre ministère (ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs). Le projet est donc en attente de cette autorisation.

Les participants souhaitent la réalisation de cette réserve naturelle. De plus, un citoyen réitère l'importance de protéger les zones à proximité des lieux habités.

Zone 3

Les gens sont contre le développement de la zone 3 qui se trouve trop près des habitations.

Enfin, il est suggéré de regarder d'autres technologies plutôt que de développer de nouvelles zones. Monsieur Ste-Croix mentionne que la RMR est toujours à l'affût des nouvelles technologies et qu'ils doivent se soumettre à la réglementation du MDDELCC.

Déchets en provenance des bateaux de croisière

Un citoyen se préoccupe des déchets en provenance des bateaux de croisière. Seront-ils déchetés? Pourraient-ils apporter de nouveaux insectes ?

Projets encourageant la valorisation

On demande d'investir dans des projets de valorisation qui favoriseraient la création d'emplois dans le secteur.

Incinération des déchets

Des participants parlent de l'implantation d'un incinérateur de déchets. Il est mentionné que la technologie a évolué depuis la tenue du BAPE sur la création du site.

Monsieur Camil Laforge note que les participants demandent de documenter les nouvelles technologies. Il réaffirme l'intention du promoteur d'agrandir le lieu d'enfouissement technique (LET). Cet agrandissement se fera progressivement et les nouvelles technologies seront vérifiées. Enfin, il a retenu les commentaires voulant qu'on encourage la réduction du volume des matières résiduelles allant au LET par diverses actions.

Madame Stéphanie Fortin explique que le choix de la technologie soit l'enfouissement a été décidé par les élus suite à des analyses sur les autres technologies existantes. Les ateliers ont pour objectif de regarder les mesures d'atténuation à mettre en place dans le cadre de l'agrandissement du lieu d'enfouissement.

Monsieur Sylvain Lavoie, Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, croit qu'il faut être prudent avec les nouvelles technologies.

Un citoyen n'est pas pour l'incinération, car cette méthode encourage à produire plus de déchets tandis que nous devons viser le contraire. Ce sont des technologies lourdes qui demandent toujours plus de volumes, ce qui va à l'encontre de l'objectif de réduire à la source.

Heures d'ouverture du site

Les heures d'ouvertures du site seraient-elles modifiées avec la venue des déchets?

Les représentants de la RMR parlent d'un horaire de jour et sur semaine du lundi au vendredi. On souligne que MATREC à Saguenay est ouvert aussi le samedi matin.

Déchets de Saguenay

Une personne demande de ne pas se presser pour recevoir les déchets du Saguenay. Il propose de repousser la venue. Il veut un site d'enfouissement « intelligent ». Il n'encourage pas l'agrandissement, mais l'implantation de mesures de réduction à la source partout en région. Une citoyenne mentionne que les élus ont décidé de conclure cette entente avec le Saguenay, il faut les mettre au défi d'investir davantage pour réduire à la source afin de limiter le besoin d'agrandissement du LET.

8. Conclusion

Monsieur Camil Laforge fait une synthèse des discussions tenues durant la soirée. Globalement, la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean est invitée à investir dans des mesures encourageant la réduction des déchets et ainsi limiter le besoin d'agrandissement du LET d'Hébertville-Station. Il est aussi demandé d'analyser les différentes technologies présentes sur le marché. De plus, il reprend la suggestion d'une participante de mettre non seulement les élus à défi de tout faire pour réduire à la source, il faut mettre à défi toute la population du Saguenay-Lac St-Jean de se responsabiliser davantage. Enfin, on encourage à mobiliser les élus.

Monsieur Laforge demande une évaluation de la rencontre. Comparativement au dernier atelier, il est souligné que les personnes avaient un temps de parole plus important.

L'atelier se termine à 21h15.

*Compte rendu préparé par monsieur Luc Chiasson,
agent de développement au CREDD*

ATELIER THÉMATIQUE # 3 NUISSANCES

**Hôtel de ville d'Hébertville-Station
5, rue Notre-Dame, Hébertville-Station
Mercredi 9 novembre 2016 à 19h**

Nombre de participants : 17 participants(es)

1. Mot de bienvenue

Monsieur Camil Laforge souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Monsieur Camil Laforge, travailleur autonome et coach d'affaires, agira comme animateur de la soirée. Celui-ci est accompagné de monsieur Luc Chiasson, agent de développement au Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD) du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui agira comme secrétaire.

2. Présentation du mandat

- Assurer les conditions permettant aux citoyens de s'exprimer sur le projet d'agrandissement du LET;
- Soutenir les citoyens et la RMR dans la recherche de pistes d'amélioration, de mesures de mitigation et d'éléments qui posent problème et leurs impacts;
- Rédiger, avec le support d'un secrétaire, les comptes rendus des soirées d'information et des ateliers de travail;
- Rédiger un rapport de consultation en vue du dépôt au conseil d'administration de la RMR, sur son site WEB et sa page Facebook.

3. Présentation des objectifs de la démarche de consultation : volet « atelier »

Dans la foulée de l'entente politique signée pour la réception des déchets de Saguenay au LET d'Hébertville-Station, les responsables de la RMR ont reçu le mandat de monter un projet visant l'obtention des permis nécessaires à la concrétisation de l'entente. Dans cette perspective et dans le but d'intégrer à la source les préoccupations citoyennes dans l'étude d'impact et le projet général, les ateliers ont comme but de :

- Identifier les préoccupations et les contraintes perçues par les participants;
- Formuler des pistes d'amélioration et des hypothèses de bonification du projet;
- Prendre en note les questions auxquelles les études cherchent à répondre;
- Informer les citoyens des suivis qui seront apportés.

Monsieur Camil Laforge mentionne qu'il n'était pas satisfait des éléments ressortis lors du dernier atelier. Pour ce troisième atelier, il veut travailler sur les différentes nuisances et sur les manières de les diminuer dans une perspective d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET). L'objectif n'est pas de reprendre une 3^e fois le débat sur la pertinence du projet d'agrandissement, car cet avis a été bien documenté lors des deux ateliers précédents.

Un citoyen parle d'une stratégie pour éviter l'agrandissement du LET. Monsieur Camil Laforge indique que son rapport traitera de toutes les recommandations faites par les citoyens. Il insiste sur l'importance des échanges afin de bien cerner l'avis des participants sur l'ensemble des nuisances.

4. Présentation de l'objectif de l'atelier « nuisance »

L'objectif est de démystifier les études en lien avec les nuisances potentielles d'un LET et de connaître les préoccupations citoyennes à cet égard.

Monsieur Camil Laforge présente les trois sujets retenus :

- Odeurs;
- Bruit;
- Faune aviaire.

Il demande aux participants d'identifier d'autres sujets.

Un citoyen mentionne une problématique d'accès au chemin lors du dynamitage. Une pancarte interdit la circulation dans ce secteur.

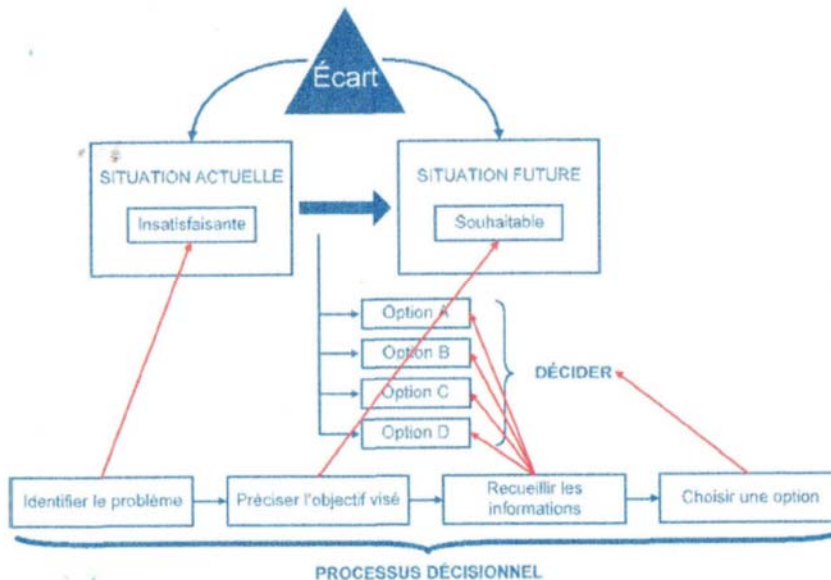
Un représentant de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean indique que la pancarte visait uniquement l'accès au lieu d'enfouissement technique (LET) et non l'accès des autres secteurs. Suivant le commentaire du citoyen, la RMR s'assurera que les informations sur la pancarte soient plus précises.

5. Règles du jeu

Les règles du jeu proposé sont les suivantes :

- Respect mutuel (expression et écoute pour tous);
- Rigueur (clarté, simplicité et temps d'intervention);
- Recherche de ce qui peut poser problème et des pistes d'amélioration;
- Fin de la soirée vers 21h.

Qu'est-ce que le processus de prise de décision ?



Source : Ordre des ADMA



6. Présentation de la RMR

6.1 Odeurs

Monsieur Jonathan Ste-Croix, directeur des opérations, infrastructures et équipements, présente la section sur les odeurs.

ATELIER THÉMATIQUE #3 Nuisances

ODEURS

Qu'est-ce qu'une odeur ?

- Synergie/combinaison d'éléments chimiques
- Résultat d'une perception
- Tolérance varie d'une personne à l'autre, selon le contexte



ATELIER THÉMATIQUE #3

Nuisances

ODEURS

Qu'est-ce qui peut créer des odeurs dans un LET ?

- Décomposition de la matière organique en condition anaérobie
- Décomposition du gypse
- Bassin d'accumulation de lixiviat

Mais qui dit odeur ne dit pas problématique pour la santé physique. C'est pourquoi nous devons étudier la composition des émissions provenant du site.



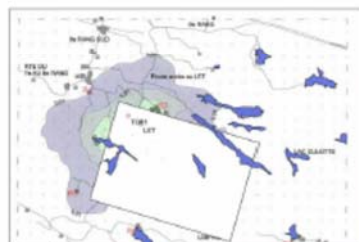
ATELIER THÉMATIQUE #3

Nuisances

ODEURS

Comment sont analysées les odeurs

- Peuvent difficilement être analysées par des instruments de mesure;
- Modélisées par le biais d'une étude de dispersion atmosphérique.

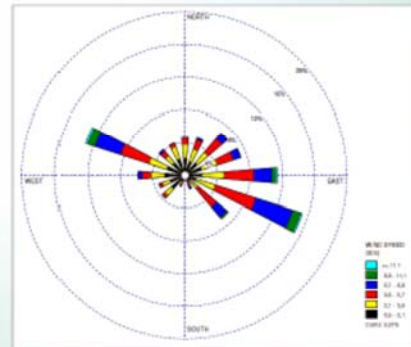


ATELIER THÉMATIQUE #3 Nuisances

ODEURS

Qu'est-ce qu'une étude de dispersion atmosphérique ?

- Une simulation de la dispersion des émissions selon le type de matières enfouies, l'avancement de l'enfouissement, les conditions météorologiques pour une période donnée....

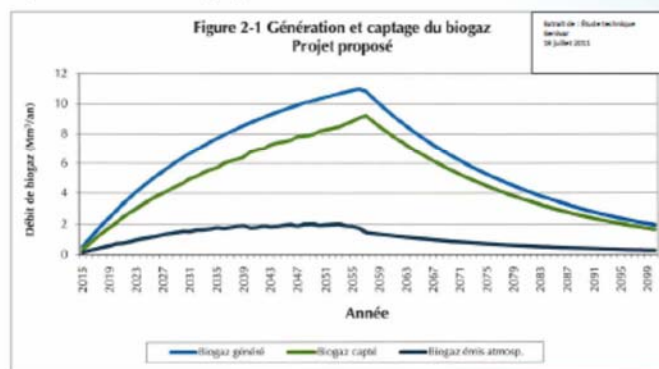


ATELIER THÉMATIQUE #3 Nuisances

ODEURS

Qu'est-ce qu'une étude de dispersion atmosphérique ?

- Faite à l'aide d'outils mathématiques, de logiciels informatiques et cartographiques et de statistiques météorologiques.



ATELIER THÉMATIQUE #3 Nuisances

Dispersion atmosphérique (odeurs)

Quelles sont les mesures qui peuvent être mises en place pour éviter les odeurs ?

- Recouvrement final et journalier des matières résiduelles
- Système de captage et de destruction du biogaz (torchère)
- Programme de surveillance des odeurs
- Éviter l'enfouissement de certaines matières problématiques (MO, gypse)



Question d'un citoyen : Où avez-vous puisé vos données au niveau du vent et sur quel nombre d'années?

Monsieur Jonathan Ste-Croix explique qu'il s'agit de données météorologiques qui sont fournies par une entreprise de la région. Il ne connaît pas le nombre d'années des données. Il est à noter que la station météo n'est pas située sur le site. Enfin, il indique que la topographie du site est prise en compte dans les études.

Monsieur Camil Laforge s'interroge sur le graphique montant les biogaz. Il en comprend que les émissions de biogaz seront faibles au début, il questionne pour savoir si, avec la progression des émissions dans le temps, ils seront capturés comme à l'ancien site de l'Ascension. Le représentant de la RMR confirme que des travaux sont prévus dans ce sens.

Monsieur Ste-Croix confirme que oui.

Question d'un citoyen : Avez-vous évalué les émissions des gaz à effet de serre?

Monsieur Jonathan Ste-Croix confirme que oui. De plus, la RMR doit produire des rapports sur les émissions émises auprès des différents gouvernements. Il est aussi précisé que brûler le biogaz peut permettre d'obtenir des crédits carbone.

Question d'un citoyen : Le biogaz est-il toxique?

Monsieur Jonathan Ste-Croix indique que le biogaz provoque une senteur, mais celui-ci n'est pas nocif pour la santé. Pour les biogaz, les paramètres chimiques sont suivis, mais pas les odeurs. Il n'est pas possible de calculer les odeurs.

Question d'un citoyen : Le graphique tient-il compte du retrait des matières organiques?

Monsieur Jonathan Ste-Croix croit que ce n'est pas le cas.

Question d'un citoyen : Le recouvrement d'une cellule doit permettre de réduire les odeurs. Combien de temps faut-il pour remplir une cellule?

Monsieur Jonathan Ste-Croix indique que ça dépend de chaque cellule puisqu'elles sont toutes différentes.

Question d'un citoyen : La personne mentionne que les odeurs sont perceptibles à proximité des cellules puisque celles-ci ne sont pas encore recouvertes. Les odeurs proviennent-elles plus des fonds de déchets?

Monsieur Jonathan Ste-Croix précise qu'il va toujours y avoir trois cellules ouvertes et les autres seront recouvertes. Ces dernières sont étanches à 95 %, mais un 5 % peuvent rejeter des odeurs.

Question d'un citoyen : Des matériaux toxiques peuvent-ils provoquer des émanations dans l'atmosphère?

Monsieur Jonathan Ste-Croix dit que ce type de matières émet un certain nombre de paramètres chimiques. La RMR a dû acquérir des terrains afin de s'assurer du respect des normes d'émanation dans l'atmosphère.

Le citoyen mentionne qu'il ne perçoit pas d'odeur de son chalet, mais il s'inquiéterait si le site devait s'agrandir à moins de 100 mètres de sa propriété.

Monsieur Ste-Croix revient sur la visite publique du LET. Durant cet événement, il y avait présence d'une forte odeur provoquée par la construction d'une tranchée dans une cellule afin d'y installer les cheminées de captation des biogaz. La propriété de la RMR est vaste afin d'éviter d'accommoder les citoyens du secteur.

Question d'un citoyen : Avez-vous des distances précises à respecter?

Monsieur Denis Bernier, représentant de la Ville de Saguenay, précise qu'il y a des normes à respecter.

Le citoyen estime que la distance est importante, car il y a plus de risque d'odeurs à 50 mètres plutôt qu'à 100 mètres.

Monsieur Guy Ouellet, directeur général de la RMR, dit qu'ils peuvent s'approcher à 50 mètres des résidences si la RMR respecte tous les paramètres.

Un citoyen demande que la RMR respecte une zone tampon de 1 km alentour du LET et compense les personnes qui se situent dans cette zone de 1 km. Il précise que c'était un engagement de la RMR lors des audiences du BAPE pour la création du LET.

Monsieur Guy Ouellet, directeur général de la RMR, rappelle que la RMR c'était engagée lors des dernières audiences publiques à former un comité pour évaluer les propriétés dans un rayon de 1 km. Il suggère que le comité de vigilance traite de la question et fasse une recommandation au conseil d'administration de la RMR. Ce comité doit veiller à ce que la RMR respecte les engagements pris lors de la construction du LET.

Le citoyen affirme essentiel que les propriétés ne perdent pas de valeur. La RMR devrait compenser la perte de valeur.

Question d'un citoyen : Combien de sites d'enfouissement sont-ils à proximité des résidences?

Monsieur Guy Ouellet répond trente-quatre (34) sites.

Monsieur Camil Laforge explique que le comité de vigilance serait le mieux placé pour faire des recommandations sur les engagements de la RMR.

Un citoyen mentionne qu'elle ne se sent pas représentée par ce comité. Il est mentionné qu'il est difficile d'obtenir des informations (procès-verbaux) sur le site de la RMR. Mme Stéphanie Fortin indique que la RMR dispose d'un délai légal de 30 jours pour rendre les procès-verbaux publics et que c'est indiqué directement dans le REIMR. Normalement tous les procès-verbaux sont en ligne et disponible à l'intérieur de ce délai. La RMR s'assurera tout de même de redoubler d'attention à cet effet.

Question d'un citoyen : Plus nous allons enfouir, plus nous allons produire du gaz. Pensez-vous récupérer le biogaz comme à l'Ascension?

Monsieur Guy Ouellet mentionne que la RMR est ouverte à analyser tout partenariat possible comme avec Gaz Métro. Il donne l'exemple de la récupération du biogaz au site de l'Ascension.

6.2 Bruit

Monsieur Jonathan Ste-Croix, directeur des opérations, infrastructures et équipements, présente la section sur le bruit.

ATELIER THÉMATIQUE #3

Nuisances

Bruit

Quelles sont les sources de bruit dans un LET?

- En période de construction
 - Sommation des bruits ponctuels créés par les pelles mécaniques, déchargement des camions bennes, concasseur, dynamitage...
- En période d'opération
 - Sommation des bruits créés par les équipements sur le site tels que le compacteur à pied de mouton, les camions à déchets et l'effarouchement des goélands.



ATELIER THÉMATIQUE #3

Nuisances

Bruit

Comment évaluer le bruit?

- Mesure directe : Mesure de niveau sonore réel avec un sonomètre installé à un endroit donné.
- Par modélisation : Estimation du niveau sonore à un endroit donné selon le type et le nombre de machineries prévues, la distance au récepteur, la topographie, la présence de bâtiment, le bruit ambiant et le type d'environnement (forêt, milieu rural).



ATELIER THÉMATIQUE #3 Nuisances

Bruit

Quels sont les critères à respecter?

Pratique administrative préconisée par le MDDEFP relativement aux travaux de construction :

| Période | Critères applicables (le plus élevé des deux) | | Exception |
|-----------------------|--------------------------------------------------|---------------|-----------------------------------|
| Jour (7 à 19 heures) | 55 dBA ⁽¹⁾ | Bruit initial | Sans limite si justifié |
| Soir (19 à 22 heures) | 45 dBA ⁽²⁾ | Bruit initial | 55 dBA ⁽¹⁾ si justifié |
| Nuit (22 à 7 heures) | 45 dBA ² | Bruit initial | Aucune exception |

⁽¹⁾ Le jour
⁽²⁾ Le soir
⁽³⁾ La nuit

Note d'instruction sur le traitement des plaintes sur le bruit et exigences aux entreprises qui les génèrent du MDDEFP en phase d'exploitation :

| Période | Critères applicables (Leq 1h) (le plus élevé des deux) | |
|-----------------------|-----------------------------------------------------------|---------------|
| Jour (7h à 22 heures) | 45 ou 70 ⁽¹⁾ dBA | Bruit initial |
| Nuit (22 à 7 heures) | 40 ou 70 ⁽²⁾ dBA ² | Bruit initial |

En milieu agricole, les critères de zone IV sont retenus (70 dBA le jour et la nuit) et, en milieu résidentiel, les critères de zone I sont retenus (40 dBA la nuit et 45 dBA le jour). Lorsque le niveau de bruit ambiant excède les critères précédents, alors il est retenu dans l'évaluation.



Question d'un citoyen : Les critères à respecter sont-ils calculés différemment pour un milieu rural ou urbain?

Monsieur Jonathan Ste-Croix indique que la RMR doit suivre impérativement ces critères. Le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) demande de ne pas dépasser un certain seuil, soit 55 dBA.

Commentaire d'un citoyen : Les statistiques ne disent pas beaucoup de choses. Le dynamitage et le bruit de construction de la dernière cellule a fait fuir la faune et a nuï à la chasse au petit et gros gibier. Le dynamitage n'est plus acceptable.

Un autre citoyen mentionne que le bruit est perceptible jusqu'à son chalet situé au lac Bellevue et il est plus intense lors de la construction d'une cellule.

Question d'un citoyen : Avez-vous fait des études sur l'impact sur la faune des bruits émis lors de la construction d'une cellule?

Monsieur Jonathan Ste-Croix indique que les études sont actuellement en cours.

Commentaire d'un citoyen : Il est demandé de compenser les propriétaires importunés par le bruit dû aux activités du LET. On fait référence à un article du

journal Le Lac-Saint-Jean portant le titre « Hébertville-Station et Saint-Bruno passent à la caisse! »

Voici un extrait de l'article :

« Ainsi, à compter de 2017, St-Bruno, à raison de 1,25 \$ la tonne enfouie pourrait toucher 193 750\$ alors qu'Hébertville-Station, à raison de 1,50 \$ la tonne enfouie, empocherait quant à elle 232 500 \$.

Depuis l'ouverture du LET d'Hébertville-Station, à raison de quelque 55 000 tonnes en provenance des trois MRC du Lac-Saint-Jean (tonnage officiel de 2014), ces compensations ont été de quelque 68 750 \$ pour St-Bruno et de 82 500 \$ pour Hébertville-Station.

Ces redevances sont indexées et pour la durée de vie utile du site.

Sur la page Internet du Bureau des audiences publiques en environnement, dans la liste des documents déposés par le promoteur et les personnes ressources, on y retrouve notamment les protocoles d'entente entre la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean concernant les redevances pour le LET à verser à St-Bruno et Hébertville-Station ».³

Question d'un citoyen : Le transport des matières provoque beaucoup de bruits. Allons-nous regarder ce problème?

Monsieur Camil Laforge indique que le bruit du transport sera intégré dans le prochain atelier. Monsieur Jonathan Ste-Croix mentionne qu'il y a eu l'installation d'un sonomètre près de la route 169 pour mesurer le bruit des activités du LET.

Question d'un citoyen : Pourquoi le maire d'Hébertville-Station n'est-il pas présent?

Monsieur Camil Laforge indique que l'invitation a été envoyée à toutes les municipalités riveraines afin d'assurer leur participation, mais que les ateliers demeurent des moments où les citoyens ont la parole. Il indique qu'il a été mandaté pour être le porte-parole des citoyens devant les élus. C'est lui qui déposera les inquiétudes des citoyens.

Monsieur Jonathan Ste-Croix présente d'autres acétates.

³ Article de France Paradis : <http://www.lelacstjean.com/actualites/2015/12/2/hebertville-station-et-st-bruno-passent-4362614.html>

ATELIER THÉMATIQUE #3

Nuisances

Bruit

Quelques mesures de mitigation contre le bruit?

- Topographie accidentée des environs
- Moduler les signaux de recul des camions lourds (« bip »)
- Silencieux des machineries en bon état
- Système anti-choc pour les panneaux arrière des camions
- Interdire l'usage de frein-moteur



Il mentionne que sur vingt-cinq (25) camions, il y a deux (2) camions ayant un système de recul.

Question d'un citoyen : L'implantation d'un mur coupe-son a-t-elle été envisagée?

Monsieur Jonathan Ste-Croix que la RMR a envisagé cette idée pour la zone de concassage, mais l'idée a été abandonnée à cause de la hauteur du terrain qu'atteindront les zones d'enfouissement.

Pour le bruit, il y a eu des mesures qui ont été effectuées à proximité de la résidence la plus près du LET.

Un citoyen mentionne que le secteur favorise l'écho, ce qui amplifie le son.

Question d'un citoyen : Combien de temps va durer le dynamitage au LET?

Monsieur Jonathan Ste-Croix mentionne que la RMR fait des travaux de dynamitage au deux (2) ans dans le cadre du projet actuel (sans la venue des déchets du Saguenay).

Questions d'un citoyen : Avons-nous des informations sur les impacts du bruit sur certaines espèces (exemple : oiseau siffleur, etc.)? Y a-t-il des mesures périodiques

prises afin de mesurer l'impact du bruit à proximité du LET? La pyrotechnie a-t-elle un impact sur la faune?

Monsieur Camil Laforge indique que nous pouvons ressortir deux éléments des commentaires des gens. La RMR encourage à trouver des mesures afin de réduire les impacts du bruit produit par les activités du LET, particulièrement lors des travaux d'agrandissement des cellules et il est demandé de compenser les personnes subissant la situation.

Questions d'un citoyen : Combien de temps peut durer la construction d'une cellule?

Monsieur Jonathan Ste-Croix mentionne que les travaux pour la construction d'une cellule viennent de se terminer alors qu'ils avaient débuté en septembre 2016. Il croit que le dynamitage, le drillage et le concassage sont les activités les plus bruyantes.

Il est proposé par certains participants de cibler une période de temps plus propice pour la construction d'une cellule. La période mentionnée par M. Ste-Croix touchait la période de la chasse.

Question d'un citoyen : Avez-vous une étude psychosociale sur les impacts du bruit sur les voisins immédiats du site?

Monsieur Jonathan Ste-Croix indique que lors des audiences du BAPE sur le projet de construction du LET à Hébertville-Station, il y a eu des questions de l'Institut national de la santé publique. La RMR a donc répondu aux questions lors du BAPE.

Un participant propose de prendre exemple de l'étude psychosociale effectuée par Rio Tinto au niveau de l'agrandissement du site du lac de bauxite.

Un participant lit le courriel d'un citoyen absent à la rencontre. Voici le contenu :

« Je veux m'excuser, mais je suis dans l'impossibilité de me présenter à la séance de ce soir. Je vous fais parvenir les demandes relatives qui ont été déposées au BAPE, le 23 mai 2013, par les propriétaires du lac Bellevue et des lots avoisinants.

Dans les exigences, on peut lire en tête de liste : créer une zone tampon entre les lots 16 à 24 inclusivement.

Exigences :

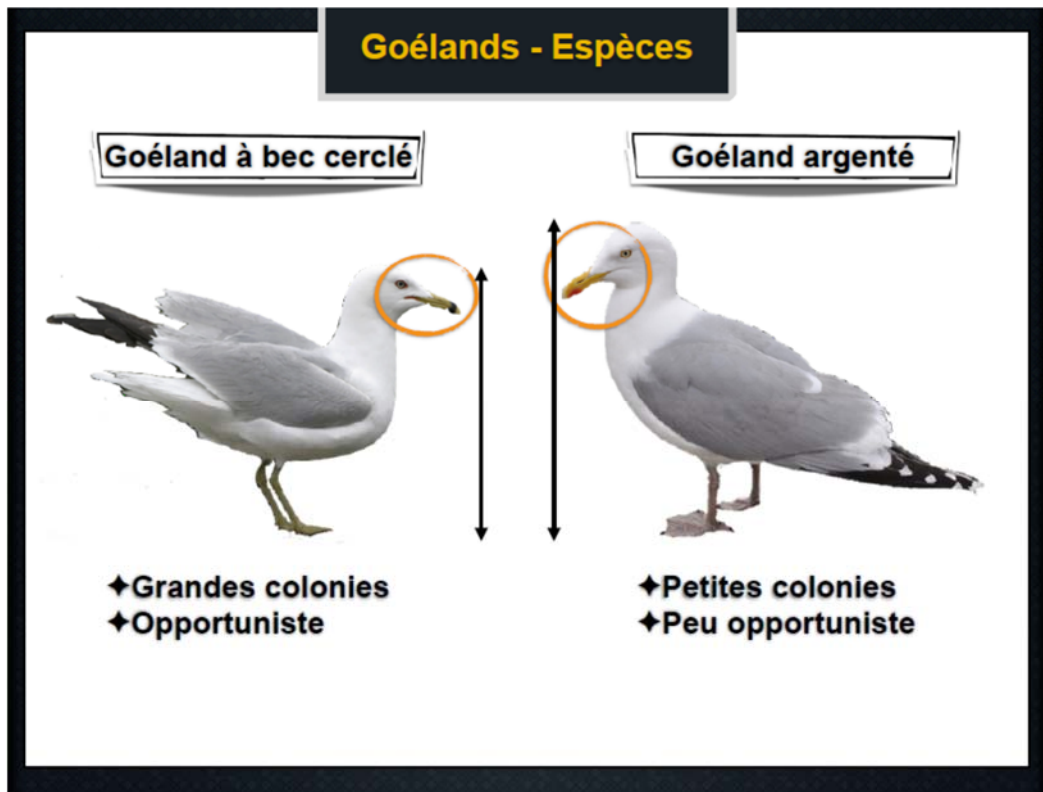
- 1. Aucune coupe forestière*
- 2. Aucun jardinage*
- 3. Aucune coupe sélective*

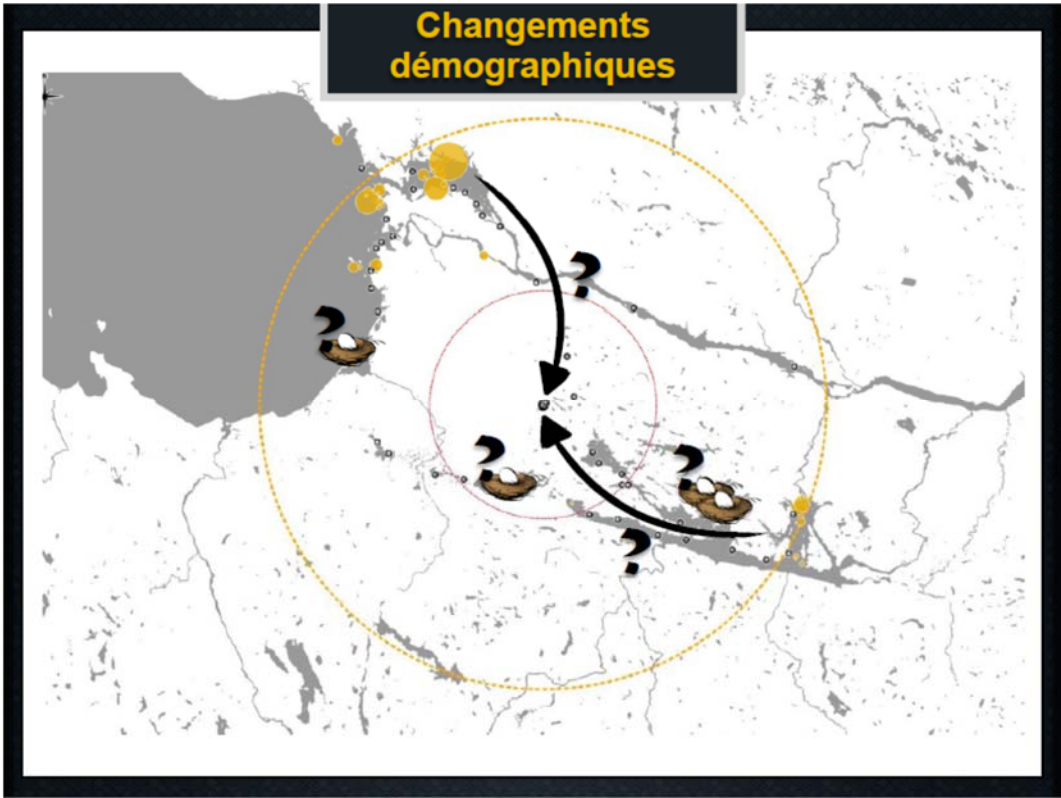
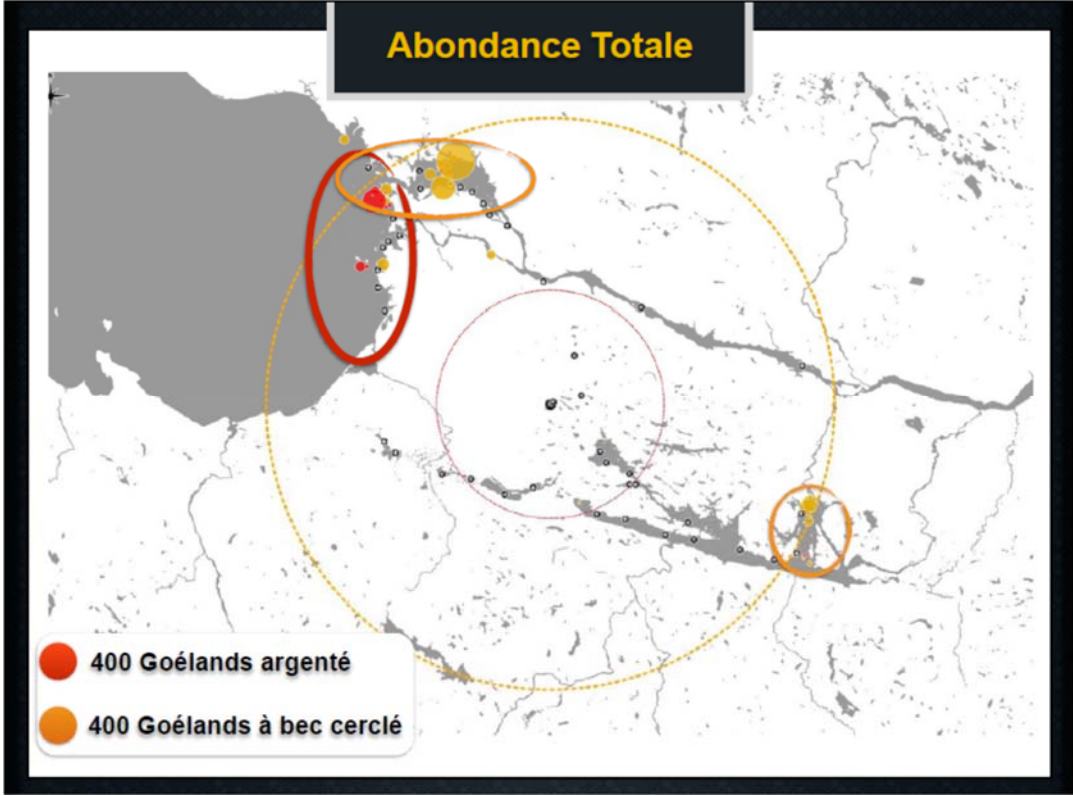
M. Louis-Gilles Francoeur, responsable de la commission publique d'enquête, s'est alors tournée vers les responsables de la MRC pour nous assurer une zone

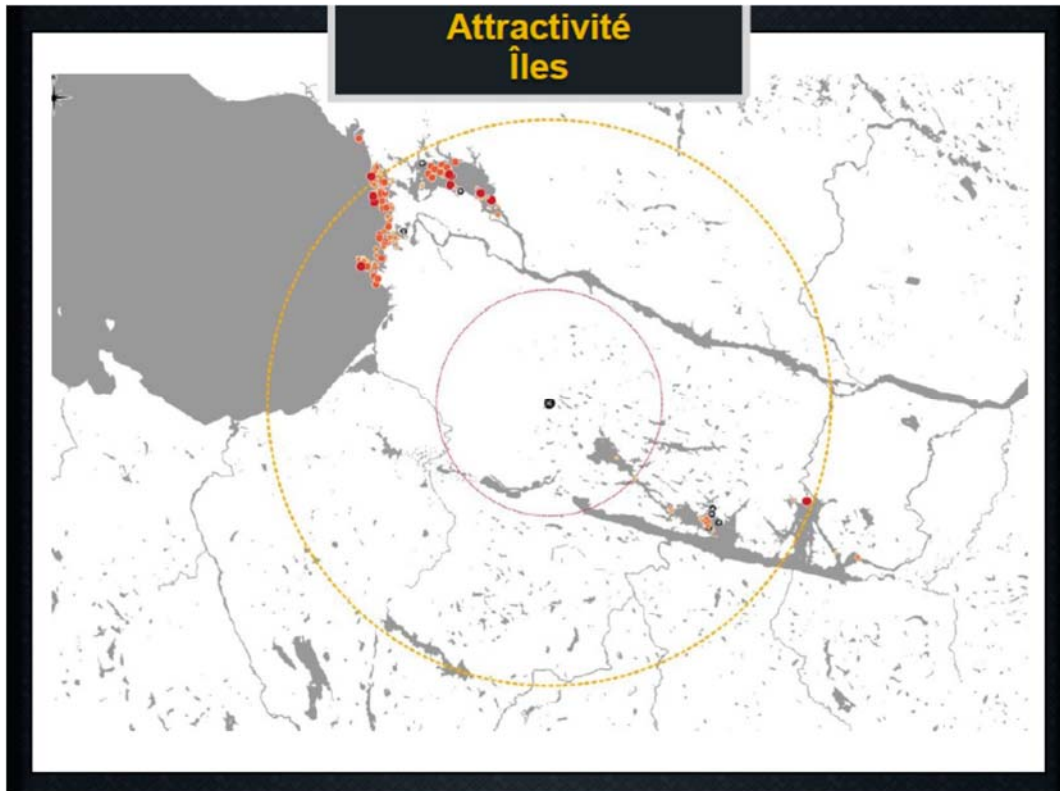
tampon de 1 kilomètre approximativement entre les lots 14 à 24 inclusivement et nous confirme l'éventuel changement de vocation de ce territoire ».

6.3 Faune aviaire

Monsieur Maxime Allard, agent de recherche chez Services Environnementaux Faucon, fait sa présentation sur la faune aviaire.

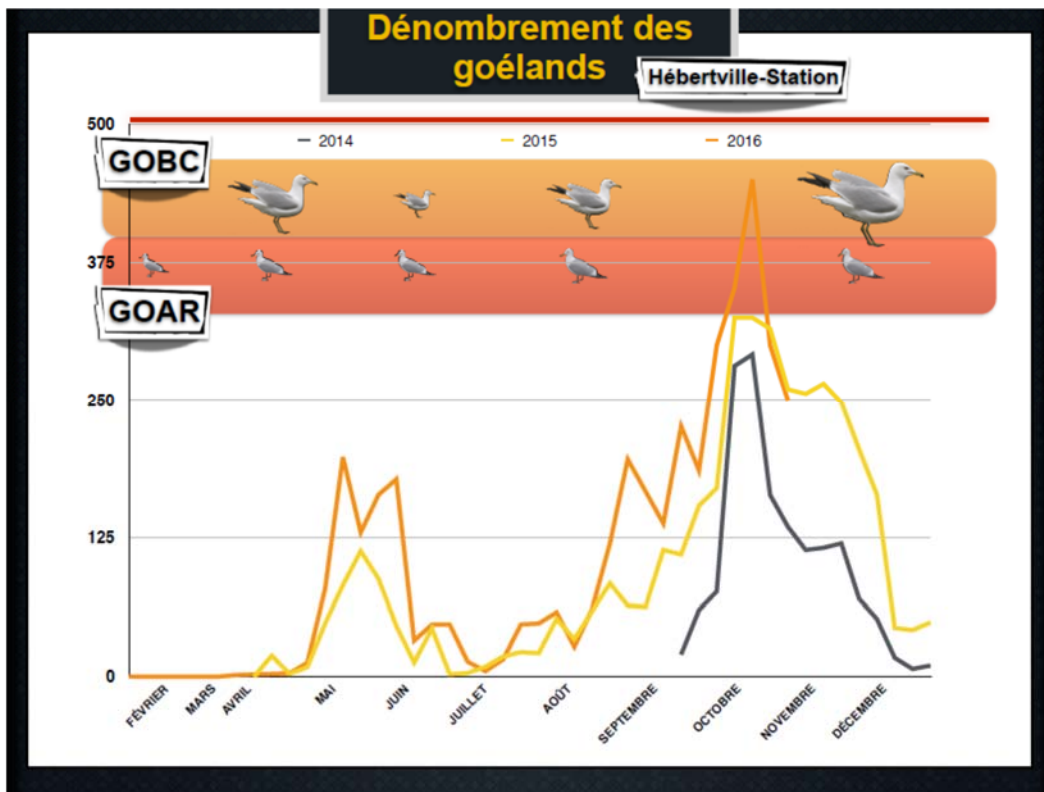
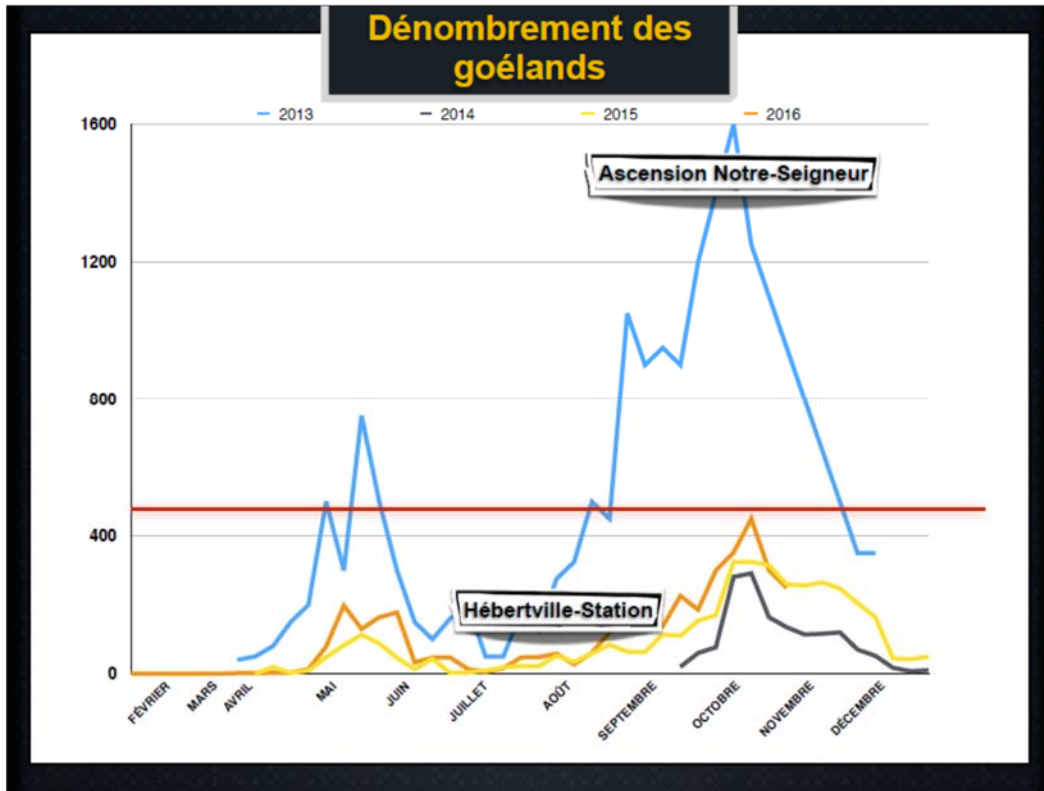






Stratégies de gestion de la faune

- ❖ **Caractérisation de la problématique:**
 - ▶ **Dénombrement des goélands;**
 - ▶ **Étude des populations de goélands régionales;**
 - ▶ **Comité de vigilance;**



Stratégies de gestion de la faune

❖ Caractérisation de la problématique:

- Dénombrement des goélands;
- Étude des populations de goélands régionales;
- Comité de vigilance;

❖ Mesures passives:

- **Aménagement du site;**
- **Recouvrement total des déchets;**

Aménagement du site

❖ Modification de l'habitat :

- **Eaux de surface**
- Végétation / herbes
- Recouvrement des déchets



Aménagement du site

- ❖ Modification de l'habitat :
 - ▶ Eaux de surface
 - ▶ **Végétation / herbes**
 - ▶ Recouvrement des déchets



Aménagement du site

- ❖ Modification de l'habitat :
 - ▶ Eaux de surface
 - ▶ Végétation / herbes
 - ▶ **Recouvrement des déchets**



Stratégies de gestion de la faune

❖ Caractérisation de la problématique:

- ▶ Dénombrement des goélands;
- ▶ Étude des populations de goélands régionales;
- ▶ Comité de vigilance;

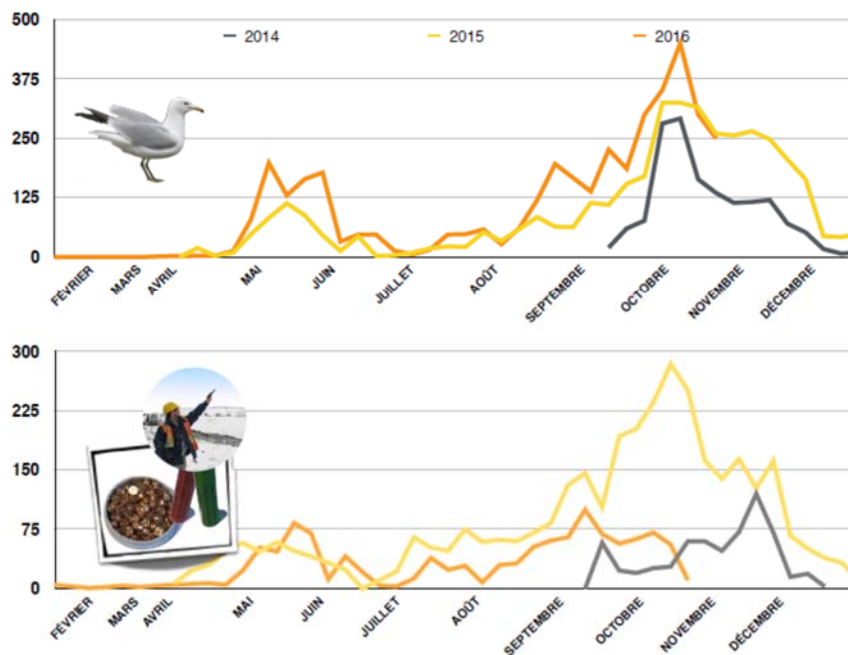
❖ Mesures passives:

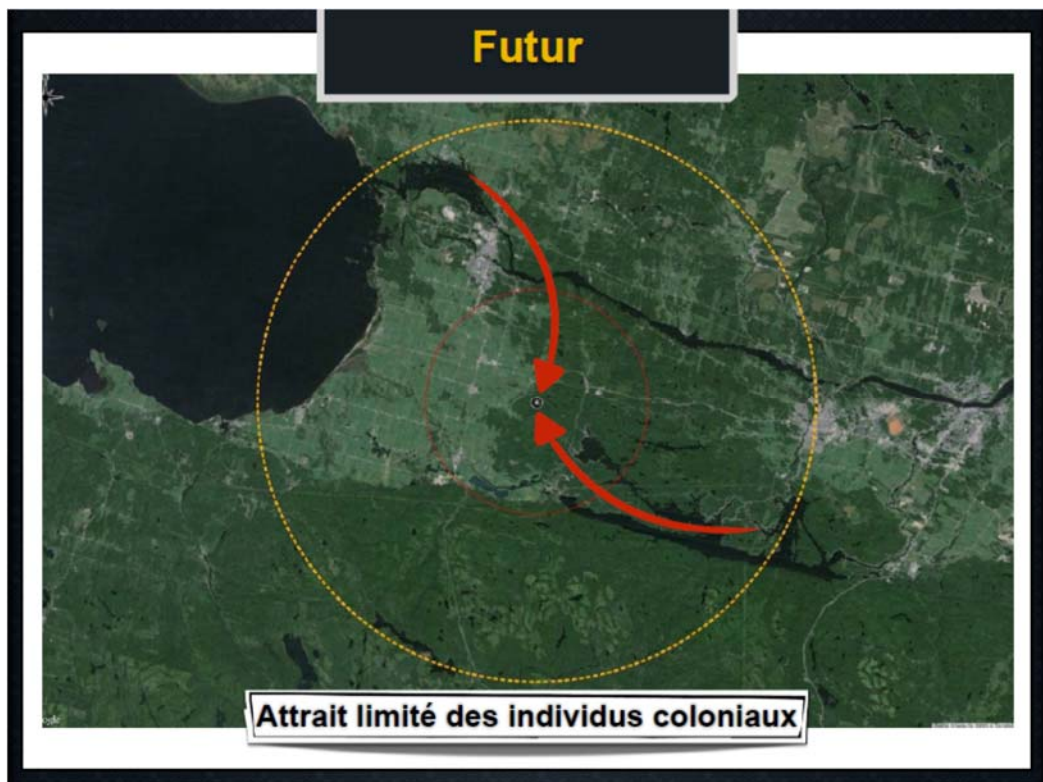
- ▶ Aménagement du site;
- ▶ Recouvrement total des déchets;

❖ Mesures actives:

- ▶ Effarouchement (pyrotechnie);
- ▶ Exclusion totale.

Méthodes de contrôle





Question d'un citoyen : Pourquoi ne pouvons-nous pas tuer les goélands?

Monsieur Maxime Allard mentionne que cette espèce est protégée par la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs. Il s'agit d'un oiseau marin qui colonise de plus en plus dans les terres. Il cite l'exemple de la colonisation du cormoran près du lac Saint-Jean.

Question d'un citoyen : Le goéland chasse-t-il d'autres oiseaux?

Monsieur Maxime Allard répond qu'il se peut que le goéland chasse d'autres oiseaux, mais c'est assez rare.

Question d'un citoyen : Dans ses champs, il y a environ 2000 goélands qui entourent ses 60 vaches. Il y a-t-il des risques de contamination pour ses vaches?

Monsieur Maxime Allard mentionne que les risques sont faibles et il assurera un suivi des informations que lui transmettra cet éleveur.

Plusieurs participants manifestent des inquiétudes sur les risques de contamination et de transmission de maladies.

Monsieur Allard cite alors des études effectuées sur des goélands sur le fleuve Saint-Laurent qui démontrent un très faible taux de contamination.

Question d'un citoyen : La concentration de goélands sur un lac peut-elle contaminer les poissons?

Monsieur Maxime Allard cite une étude effectuée par l'Université du Québec à Chicoutimi qui n'a pas révélé de dépassement des normes malgré la présence importante de goélands.

Commentaire d'un citoyen : Les goélands viennent sur sa terre pour se reposer lorsque les gens de la RMR font des coups de semonce.

Question d'un citoyen : La personne cite une étude démontrant que les goélands présents près d'un site de déchet avaient un taux important de chlore. Est-ce vrai?

Monsieur Maxime Allard indique qu'il y a actuellement la préparation d'une étude sur les impacts pour les humains. Ce chlore est surtout présent sur les sites utilisant la mousse provenant du déchetage des matelas et divans pour recouvrir les cellules, ce qui n'est pas le cas du LET d'Hébertville-Station.

Question d'un citoyen : Des goélands peuvent-ils transmettre des bactéries ou des contaminants?

Monsieur Maxime Allard indique que c'est possible, mais plutôt rare. Il précise que contrairement à d'autres sites, la RMR recouvre les cellules avec du sable, ce qui réduit les risques de contamination.

Question d'un citoyen : Y a-t-il une possibilité d'avoir plus de goélands suite à la fermeture de Matrec?

Monsieur Maxime Allard estime que c'est peu probable à cause de la distance à parcourir. Les seuls goélands à proximité nichent dans la Baie des Ha! Ha!. Un

Question d'un citoyen : Le site de Matrec utilise-t-il la pyrotechnie pour éloigner les goélands?

Monsieur Maxime Allard répond que non puisque la compagnie utilise un grand bâtiment mobile pour enfouir les matières résiduelles.

Monsieur Allard indique qu'il peut y avoir une plus grande concentration de goélands sur le site sur l'heure du midi et le soir lorsque ceux-ci ont accès à la nourriture.

Il souligne aussi que l'efficacité de la pyrotechnie repose sur le fait de l'utiliser le moins possible.

Question d'un citoyen : La RMR peut-elle garder les goélands sur son terrain?

Monsieur Maxime Allard répond que les actions prises ont pour but de s'assurer de la santé et de la sécurité des employés qui pourraient être incommodés par des nuées

d'oiseaux. Il rajoute que tolérer les goélands ne va qu'amplifier le problème dans le secteur.

Monsieur Jonathan Ste-Croix indique que le recouvrement se fait tous les soirs. Il est recommandé de le faire aussi le midi.

Question d'un citoyen : Avez-vous des solutions pour les goélands chez les voisins immédiats du site?

Monsieur Maxime Allard indique qu'il faut poser des actions pour réduire l'accès à la nourriture.

Monsieur Camil Laforge trouve important que la RMR soit proche des propriétaires voisins du LET afin de rechercher des solutions satisfaisantes.

8. Conclusion

L'atelier touchait principalement trois types de nuisance : les odeurs, le bruit et la faune aviaire. Les participants demandent à la RMR de respecter une zone tampon, entre les habitations et le LET, et surtout de ne pas se rapprocher des limites de leur terrain. Les participants demandent d'accorder des compensations aux personnes subissant les nuisances causées par l'arrivée du LET à Hébertville-Station. Il a été soulevé plusieurs inquiétudes, notamment au niveau de la présence importante de goélands et du bruit causé par les travaux de construction des cellules. Enfin, certains participants ont remis en cause la pertinence des ateliers.

L'atelier se termine à 22h.

*Compte rendu préparé par monsieur Luc Chiasson,
agent de développement au CREDD*

